



Programme Afrique du Nord 2021 – 2024
Centre de Coopération pour la Méditerranée de
l'Union Internationale pour la Conservation de
la Nature



TABLE DES MATIERES

1.	A L'HORIZON 2030, UN NOUVEAU PROGRAMME POUR L'AFRIQUE DU NORD	4
2.	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME MONDIAL DE L'UICN EN AFRIQUE DU NORD	5
3.	DIAGNOSTIC : ANALYSE DE LA SITUATION ET IDENTIFICATION DES BESOINS ...	7
3.1	La région Afrique du Nord : aperçu biophysique	7
3.1.1	Situation géographique.....	7
3.1.2	Un hotspot de biodiversité	8
3.2	Un système socio-écologique en danger	10
3.2.1	Contexte culturel, socio-économique et politique.....	10
3.2.2	Intensification des activités humaines et des menaces sur les écosystèmes	11
3.3	Progrès en matière de conservation de la biodiversité dans les pays d'Afrique du Nord ...	16
4.	LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'IUCN EN AFRIQUE DU NORD.....	18
4.1	Stratégie d'intervention et approche.....	18
4.2	Thématiques de travail	21
4.2.1	Les Solutions fondées sur la Nature et le changement climatique.....	21
4.2.2	Standards et indicateurs de biodiversité.....	23
4.2.3	Résilience des écosystèmes et aménagement du territoire.....	25
4.2.4	Biodiversité marine et Economie Bleue.....	27
4.2.5	Conservation de la nature et système alimentaire	29
5.	MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	30
5.1	L'Approche « One Programme ».....	30
5.2	Renforcement de la coopération et de la coordination.....	31
5.3	Mobilisation de ressources	32
6.	PARTENARIATS.....	32
7.	ANNEXES	34
7.1	Cadre de résultats du Programme Afrique du Nord 2021-2024.....	34
7.2	Alignement avec le Programme global 2021-2024 de l'UICN	45

ACRONYMES

ACCOBAMS	Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (de par son acronyme en anglais)
AMCEZ	Autres mesures efficaces de conservation par zone
AMP	Aire maritime protégée
AN	Afrique du Nord
AP	Aire Protégée
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CGPM	Commission générale des pêches pour la Méditerranée
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CSE	Commission de la sauvegarde des espèces
ECARO	Bureau d'Europe centrale et orientale de l'UICN (de par son acronyme en anglais)
EEE	Espèces exotiques envahissantes
EURO	Bureau régional européen de l'UICN (de par son acronyme en anglais)
GELV	Groupes d'Experts d'Evaluation de la Liste Verte
GISD	Base de données mondiale des espèces envahissantes (de par son acronyme en anglais)
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (de par son acronyme en anglais)
MedPAN	Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée
MedWET	Initiative pour les zones humides méditerranéennes de Ramsar
MEET	Expérience méditerranéenne de l'écotourisme (de par son acronyme en anglais)
OC	Outil pour la connaissance
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PN	Parcs nationaux
PPI OSCAN	Programme de petites initiatives pour les organisations de la société civile en Afrique du Nord
PSM	Planification spatiale marine
RAC-SPA	Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées
RLE	Liste rouge des écosystèmes (de par son acronyme en anglais)
RLS	Liste rouge des espèces (de par son acronyme en anglais)
RLTS	Liste rouge des espèces menacées (de par son acronyme en anglais)
RoWA	Bureau d'Asie occidentale de l'UICN (de par son acronyme en anglais)

SfN	Solution fondée sur la nature
STAR	Mesure de la Réduction des menaces et de la restauration en faveur des espèces (de par son acronyme en anglais)
TdC	Théorie du changement
UE	Union européenne
UICN-Med	Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature
ZCB	Zones clés pour la biodiversité
ZIP	Zones Importantes pour les Plantes

1. A L'HORIZON 2030, UN NOUVEAU PROGRAMME POUR L'AFRIQUE DU NORD

Comme partout ailleurs dans le monde, l'Afrique du Nord est confrontée à deux crises majeures interdépendantes : la perte de la biodiversité et le changement climatique. Deux défis que le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN-Med) est prêt à relever dans son programme Afrique du Nord 2021-2024, s'alignant avec les dispositions des accords internationaux et régionaux en la matière et avec le programme global de l'UICN.

La région d'Afrique du Nord n'échappe pas aux tendances mondiales de l'effondrement de la biodiversité et du changement climatique. En effet, elle comptabilise de nombreuses espèces endémiques inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN et a enregistré une augmentation alarmante des températures au cours des dernières décennies. Comme il s'agit de l'une des régions les plus arides, voire désertique du monde, ces crises exacerbent les conditions déjà extrêmes et exposent la population à des impacts négatifs plus importants à l'avenir.

L'année 2020 a été une étape importante en matière d'engagements pris à l'échelle internationale pour faire face à ces deux grandes crises interconnectées. Elle marque le début d'une décennie charnière pour amorcer une inversion des tendances actuelles de perte de biodiversité et d'augmentation des gaz à effet de serre. L'horizon 2030 est considéré aujourd'hui comme une date butoir pour la réalisation des objectifs de développement durable mais également pour éviter des changements climatiques aux répercussions catastrophiques. La Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) est un appel à tous les pays du monde à travailler ensemble pour protéger et restaurer les écosystèmes dans l'intérêt de la nature et des populations. Le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020 (Convention sur la diversité biologique) vient de fixer des objectifs ambitieux d'ici à 2030 afin d'encourager les gouvernements à prendre des mesures efficaces et urgentes pour garantir la résilience des écosystèmes. A une échelle plus régionale, les 22 pays membres de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et l'Union européenne (UE) ont adopté en juillet 2021 leur stratégie 2030, qui vise à garantir un avenir durable pour la pêche et l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire. Toutefois, d'autres engagements pris dans le cadre de la convention régionale de Barcelone devront être mis en œuvre pour réduire la pollution marine, accélérer la transition vers la durabilité et préserver la santé de l'environnement côtier et marin méditerranéen. Sur le plan climatique, 2020 a marqué la révision à la hausse des engagements (Contributions déterminées au niveau national - CDN) pris par toutes les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le cadre de l'Accord de Paris, avec l'intégration de solutions fondées sur la nature.

Dans ce contexte, l'UICN a également choisi de définir sa stratégie mondiale à l'horizon d'une décennie et a publié le programme Nature 2030, donnant une perspective à long terme à sa stratégie et assurant l'alignement sur les conventions internationales, notamment l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris, en reconnaissant que l'ensemble des problèmes mondiaux actuels sont interconnectés et interdépendants. La nature joue un rôle central pour soutenir et pérenniser les voies de développement des pays et les moyens de subsistance des personnes les plus vulnérables, et contribue à atténuer les effets du changement climatique grâce aux nombreux services écosystémiques qu'elle fournit.

Enfin, la récente et toujours actuelle pandémie de COVID-19 est le dernier rappel en date de la façon dont la santé humaine est liée à la santé des écosystèmes et de la faune sauvage. Elle souligne encore

davantage la nécessité et l'urgence de protéger et de restaurer la nature afin de limiter le risque de développement et de propagation des maladies infectieuses et, dans une perspective plus large, de garantir la santé et le bien-être des populations humaines et des écosystèmes.

Ces différents aspects clés et pertinents à l'échelle mondiale sont repris dans le Manifeste de Marseille, une déclaration présentée et approuvée par l'ensemble des membres de l'UICN lors de l'Assemblée des membres qui s'est tenue en septembre 2021, qui reprend les engagements et annonces notables qui ont émergé du Congrès de l'UICN. Ce document se concentre sur la restauration fondée sur la nature pour la période post-pandémique, la crise de la biodiversité et l'urgence climatique.

Impliqué pour respecter ces engagements et adhérant à la vision globale de l'UICN, le Centre de Coopération pour la Méditerranée (UICN-Med) fixe son ambition en Afrique du Nord pour la même période, la façonne et l'adapte pour la période 2021-2024, offrant ainsi à ses membres la possibilité d'adapter la stratégie en cours de route. L'UICN-Med est présent et collabore depuis de nombreuses années les pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Egypte), travaillant à la fois avec des organisations gouvernementales, non gouvernementales et des institutions académiques. Depuis 2009, un programme spécifique de l'UICN est développé et mis en œuvre tous les quatre ans, en concertation avec les membres et les partenaires de l'UICN dans la région. Actuellement, l'UICN compte 34 membres en Afrique du Nord ainsi que 211 membres de la Commission qui fournissent un soutien scientifique et des conseils aux projets et initiatives.

Ce document vise à présenter la contribution de l'UICN-Med à la vision globale de l'UICN pour répondre aux menaces, défis et opportunités les plus urgentes en Afrique du Nord. Il présente les priorités stratégiques de l'UICN-Med pour la période 2021-2024 dans la région d'Afrique du Nord, ainsi que les résultats escomptés, les cibles et les indicateurs qui seront revus chaque année pour évaluer les progrès réalisés. Le programme a été préparé en consultation et avec la participation des membres de l'UICN et des comités nationaux des pays d'Afrique du Nord, en s'appuyant sur les résultats du programme précédent (2017-2020).

2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME MONDIAL DE L'UICN EN AFRIQUE DU NORD

Le programme Nature 2030 de l'UICN vise à produire des impacts positifs concrets et tangibles dans cinq domaines, à savoir les populations, la terre, l'eau, les océans et le climat, en utilisant cinq principes pour aboutir à des changements transformateurs : Reconnaître, Maintenir, Restaurer, Soutenir et Réconcilier¹ (voir Figure 1).

¹ Reconnaître les défis interdépendants auxquels le monde est confronté ; Maintenir l'importance de sauvegarder, de conserver et utiliser durablement la biodiversité du monde et la patrimoine naturel et culturel ; Restaurer les conditions pour les espèces et les écosystèmes ; Soutenir : fournir des ressources en finançant et en investissant dans la nature et dans les personnes qui travaillent à sa conservation ; Réconcilier : reconnecter l'être humain à la nature pour construire une culture de la conservation.

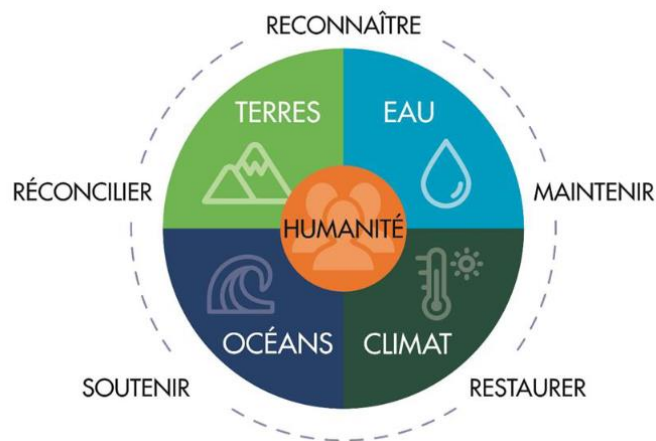


Figure 1: Cadre du Programme de l'UICN Nature 2030

Le premier domaine de programme prioritaire du programme Nature 2030 de l'UICN concerne **les populations**, où l'UICN cherche à lutter contre l'injustice, l'inégalité et l'utilisation non durable de la nature, qui compromettent les perspectives de prospérité humaine et de conservation de la nature. Le programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord sera conforme à ce domaine de programme mondial, en garantissant une conservation et une utilisation durable de la nature qui soient justes et inclusives, ainsi que des moyens d'existence résilients, par l'application d'approches multipartites. Cela comprendra une gouvernance, des droits et des responsabilités pleinement équitables, en particulier pour les populations autochtones, les femmes et les jeunes.

Les deuxième et troisième domaines du Programme mondial de l'UICN concernent **la terre et l'eau**, qui visent à sauvegarder les zones clés de la biodiversité, à conserver et à rétablir les espèces, à restaurer les écosystèmes et les services qu'ils fournissent, à assurer la durabilité des paysages de production, à promouvoir un accès équitable aux ressources en eau pour tous, et à s'efforcer d'inclure les valeurs de la nature dans la gouvernance de l'eau, la législation et les investissements. Le programme nord-africain de l'UICN contribuera à ces domaines du programme mondial, en soutenant la sauvegarde, la restauration et le rétablissement des principaux écosystèmes terrestres et d'eau douce, tout en accompagnant les sociétés humaines vers des modèles de production (y compris l'agriculture et l'aquaculture) et des modes de vie urbains plus durables en réduisant l'usage du plastique, des pesticides et fertilisants qui nuisent à l'environnement.

Le quatrième domaine du Programme mondial concerne la protection **des océans** de la planète, où l'UICN cherche à lutter contre le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans, les déchets marins, la surpêche, la pêche illégale et non réglementée, et la pollution par les pesticides et autres produits chimiques. Avec le déploiement d'activités spécifiques sur la pêche durable, la restauration des écosystèmes et des espèces marines menacées et vulnérables, le développement durable des côtes et les processus de planification, le programme nord-africain de l'UICN contribuera largement à ce domaine de programme mondial. Il encouragera en particulier une utilisation durable des ressources naturelles marines, générant des résultats positifs globaux en matière de biodiversité et maintenant les bénéfices liés aux moyens de subsistance.

Dans le cadre du cinquième domaine de programme de l'agenda Nature 2030, **le climat**, l'UICN vise à limiter les effets du changement climatique, qui portent atteinte aux sociétés, au monde naturel et aux multiples services que fournit une nature saine, ainsi qu'à proposer des solutions d'atténuation

adaptées. Alignée sur l'Accord de Paris, l'Union vise à limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par des mesures ambitieuses pour atténuer le changement climatique et permettre une adaptation efficace dans un monde en mutation. Dans ce cadre, les solutions fondées sur la nature (SfN), basées sur des évaluations et des connaissances scientifiques, ont été identifiées comme un outil précis et approprié pour atteindre ces deux objectifs. Le programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord mettra un accent particulier sur la promotion de l'intégration d'un tel outil dans la région et à travers différents types d'écosystèmes, y compris les zones urbaines.

Tout au long de son travail, l'UICN-Med suivra également les cinq principes vers des changements transformateurs décrits dans l'agenda Nature 2030 de l'UICN : Reconnaître, Maintenir, Restaurer, Soutenir et Réconcilier. Les collaborations intersectorielles et multidisciplinaires seront encouragées afin de garantir la reconnaissance de l'importance d'une approche globale de la société face aux crises environnementales actuelles. En complément de ce premier principe, il est nécessaire d'insister sur le concept d'appropriation, compris comme la nécessité pour tous les segments de la société de se sentir responsables d'une transition juste et équitable vers un avenir plus durable. Sur la base des domaines clés du programme définis dans ce document, l'UICN en Afrique du Nord travaillera sans relâche pour conserver et restaurer le capital naturel. Elle s'efforcera de protéger les habitats et les espèces d'Afrique du Nord, de réduire les facteurs de stress liés à la perte de biodiversité et de renforcer l'adoption de la SfN, contribuant ainsi à la vision de l'UICN d'un monde juste qui valorise et conserve la nature. En outre, les quatre prochaines années et au-delà seront marquées par la sortie de la crise économique et sanitaire mondiale. Une quantité sans précédent de ressources sera développée pour reconstruire nos sociétés et l'UICN s'efforcera de faire en sorte que ce financement soit positif pour la biodiversité. Le principe de réconciliation revêt une importance particulière car il se connecte particulièrement bien avec l'objectif de l'UICN-Med d'accroître sa présence et sa visibilité dans la région nord-africaine auprès des décideurs, des chercheurs, des entreprises et de la société civile.

Ainsi, le programme Nature 2030 propose un cadre large, ambitieux et inclusif, largement cohérent et approprié pour faire face aux crises environnementales mondiales auxquelles l'humanité est confrontée. Le programme nord-africain de l'UICN contribuera donc à la mise en œuvre de cet agenda mondial en luttant contre les menaces, défis et opportunités les plus urgents en Afrique du Nord.

3. DIAGNOSTIC : ANALYSE DE LA SITUATION ET IDENTIFICATION DES BESOINS

3.1 La région Afrique du Nord : aperçu biophysique

3.1.1 Situation géographique

En raison de leur situation au confluent de plusieurs régions biogéographiques, entre la côte méditerranéenne et le désert saharien, les pays d'Afrique du Nord abritent une grande variété d'écosystèmes terrestres et aquatiques.

La portée géographique du programme Afrique du Nord de l'UICN couvre cinq pays : Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Egypte. Cet espace est séparé de l'Afrique sub-saharienne par une zone de transition qui s'étend du nord au sud entre la côte méditerranéenne et le désert saharien. Elle est constituée des vastes montagnes de l'Atlas et de ses vallées fertiles, qui se transforment progressivement en prairies semi-arides, puis en terres arides avant de devenir le plus grand désert du monde, le Sahara.

Avec un large littoral, l'Afrique du Nord a été continuellement influencée par la mer Méditerranée, qui est la plus grande mer semi-fermée du monde. Elle couvre 2,5 milliards de km² et est reliée à

l'océan Atlantique par le mince détroit de Gibraltar ; à la mer Rouge par une voie d'eau artificielle, le canal de Suez ; et à la mer Noire par le détroit du Bosphore.

Le climat de la région est hétérogène entre un climat méditerranéen dans le nord de l'Afrique du Nord et un climat désertique couvrant le reste de la région. Le climat méditerranéen subhumide sur la côte et dans les montagnes du Tell Atlas est caractérisé par des hivers humides et doux et des étés chauds et secs qui apportent des précipitations de l'automne au printemps.

La localisation géographique de la région de l'Afrique du Nord entre la côte méditerranéenne et le désert saharien, sa grande diversité topographique et ses différentes altitudes atteignant jusqu'à 4 165 mètres dans l'ouest du Maroc, sont des circonstances majeures qui rendent la région unique et le lieu de prédilection pour une grande diversité d'écosystèmes, d'habitats et d'espèces qui peuvent, pour une partie d'entre eux, être qualifiés d'endémiques.

3.1.2 Un hotspot de biodiversité

Avec un taux d'endémisme élevé et des écosystèmes gravement endommagés et menacés, l'Afrique du Nord fait partie intégrante du hotspot de biodiversité méditerranéen, le deuxième plus grand sur Terre et le troisième plus riche, sur trente-six.

L'Afrique du Nord abrite une variété de grands types d'écosystèmes : écosystèmes d'eau douce, marins et côtiers, montagneux, forestiers, steppiques, sahariens et désertiques et des agro-écosystèmes. Ces écosystèmes comprennent des sous-types et des habitats exclusifs et très représentatifs de la région, tels que les oasis, les prairies d'Alfa (Stipa), les zones humides, les rivières temporaires ou wadies, les forêts de cèdres et les récifs coralliens, entre autres. Ces environnements tropicaux, subtropicaux, méditerranéens et atlantiques abritent une biodiversité unique, dont de nombreuses espèces endémiques, qui contribue à l'économie et au bien-être humain.

Les principaux habitats et espèces sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1: Types and état de conservation des principaux écosystèmes en Afrique du Nord

Ecosystèmes-clefs d'Afrique du Nord	Etat de conservation et tendances
Ecosystèmes d'eau douce (rivières, lacs et zones humides)	<p>L'Afrique du Nord est caractérisée par de faibles ressources en eau douce, mais il existe une bonne représentation des habitats aquatiques et des zones humides le long de la côte. De grandes zones humides se trouvent en Égypte et en Algérie et en Tunisie, et représentent 8% du territoire national. Elles comptent parmi les habitats les plus importants d'Afrique du Nord en termes de biodiversité, car elles abritent à la fois la plus grande diversité et la plus grande densité d'espèces d'oiseaux. Le Maroc, par exemple, est une zone cruciale pour les oiseaux migrateurs et sert de corridor entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud. Ces écosystèmes sont toutefois soumis à diverses menaces d'origine anthropiques qui entraînent leur dégradation, notamment le drainage pour leur conversion en terres agricoles et en terres habitables, le prélèvement d'eau pour l'irrigation, la construction d'infrastructures (autoroutes, etc.), l'érosion côtière, les espèces envahissantes, la pollution de l'eau et la surpêche. Par exemple, les zones humides marocaines et tunisiennes sont fortement impactées par l'agriculture et les activités humaines dont l'intensité a augmenté au cours des deux dernières décennies.</p> <p>Les systèmes fluviaux se sont également dégradés de manière drastique au cours des 50 dernières années, en étant fortement affectés par les prélèvements d'eau, la construction de barrages et la pollution. Parmi les 877 espèces et sous-espèces de la</p>

	<p>biodiversité d'eau douce d'Afrique du Nord qui ont été évaluées, 247 sont classées comme menacées d'extinction, dont 61 sont en danger critique d'extinction, 72 sont en danger et 114 sont vulnérables. La perte d'habitat, la dégradation induite par les activités humaines et la pollution sont les menaces les plus importantes. En outre, les catastrophes naturelles, qui devraient s'aggraver à l'avenir en raison des conséquences du changement climatique, affectent gravement les espèces d'eau douce et ont un impact direct sur les populations.</p> <p>Certains efforts notables ont été entrepris dans les pays d'Afrique du Nord, comme la désignation de zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention de Ramsar dans tous les pays ou l'élaboration de la Stratégie pour la conservation des zones humides et la Stratégie nationale de l'eau au Maroc.</p>
Ecosystèmes cotiers et marins	<p>Les écosystèmes côtiers et marins abritent une grande diversité d'habitats, tels que les herbiers, les marais, les dunes côtières, etc. Ces habitats subissent de fortes pressions liées notamment au tourisme non réglementé, à l'extraction de sable sur la côte pour la construction, aux pratiques de pêche non durables et à la pollution côtière. Le chalutage et la surpêche sont également responsables de la dégradation d'importants écosystèmes marins.</p>
Forêts	<p>L'écorégion forestière d'Afrique du Nord s'étend des plaines côtières aux collines du nord du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie, et enfin, entoure le mont Atlas. Les évaluations récentes de la biodiversité dans la région nord-africaine sont limitées, alors que la diversité de la flore et de la faune endémiques des habitats forestiers est fortement menacée par le surpâturage, la surexploitation des ressources, l'augmentation des feux de forêt et la déforestation pour convertir les terres à d'autres usages (agriculture, développement urbain). En particulier, la couverture forestière originelle de cette écorégion a été considérablement réduite au profit de terres agricoles et de pâturages.</p> <p>Les zones protégées de cette écorégion sont généralement dépourvues de plans de gestion, et celles qui en ont un manquent généralement de ressources pour les mettre en œuvre.</p> <p>Le Maroc détient la plus grande quantité de forêt méditerranéenne protégée d'Afrique du Nord.</p>
Zones arides	<p>Le désert comprend une grande partie de l'Afrique du Nord, à l'exception de la région fertile cotière, des montagnes de l'Atlas du Maghreb et de la vallée du Nil en Égypte. Le désert du Sahara couvre de grandes parties des 5 pays impliqués dans le programme de l'UICN. La flore qui s'y trouve est relativement pauvre mais elle est toutefois très remarquable.</p> <p>Les zones sèches et arides abritent des écosystèmes précieux et fragiles, comme la prairie d'Alfa (steppes de <i>Stipa tenacissima</i>). Elle connaît, depuis quelques décennies, une réduction drastique de son étendue. Les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité des zones arides sont la perte d'habitat et la dégradation des sols dues au surpâturage et à la conversion des prairies en terres agricoles saisonnières. Le surpâturage, en particulier dans les régions de steppes en Algérie, a fait disparaître de nombreuses espèces végétales, dont l'alfa, une ressource économique importante autrefois exportable. Une nouvelle menace est causée par les projets d'exploitation de gaz et de gaz de schiste qui pourraient polluer le sol et les nappes phréatiques.</p>
Oasis	<p>Les oasis sont des écosystèmes fertiles et fragiles des zones désertiques chaudes, dans lesquelles l'agriculture est la principale activité humaine. Elles sont structurées en une végétation multicouche composée de plantes sauvages et cultivées et dominée par une canopée qui abrite une grande biodiversité d'espèces animales et végétales. Dans les zones plus sèches, elles jouent un rôle important en termes d'agriculture et d'approvisionnement en eau. Elles abritent également la diversité génétique du palmier</p>

	dattier dans la région nord-africaine. Le changement climatique, le déficit hydrique, la fragmentation des terres, la mauvaise gestion des ressources, mais aussi l'urbanisation croissante menacent l'état et la fonctionnalité des oasis de la région.
Prairies	Les prairies d'Afrique du Nord sont situées dans des zones arides et sahariennes et dans des zones de haute montagne (prairies). La sous-région est vulnérable à la désertification et aux sécheresses. Les gazelles ont également connu un déclin drastique dans le Sahara. La gazelle à cornes fines ou Rhim (<i>Gazella leptoceros</i>), originaire d'Afrique du Nord, est une espèce maintenant éteinte au Sud du Maroc, et en danger dans toute son aire de répartition, selon la liste rouge des espèces de l'UICN éditée en 2000. La gazelle dama (<i>Nanger dama</i>), également une espèce fortement chassée, est en voie d'extinction en Algérie, en Libye et au Maroc (IPBES 2018).
Montagnes	Les chaînes de montagnes d'Afrique du Nord comprennent les montagnes de l'Atlas et du Rif. Elles abritent une riche biodiversité avec un grand nombre d'espèces rares, menacées et endémiques. Les pressions historiques exercées sur les écosystèmes de montagne de la région comprennent la transformation de l'habitat pour l'agriculture, qui a augmenté de façon marquée entre 1984 et 2013. La pollution des eaux usées générée par la croissance des zones urbaines compromet la qualité de l'eau des rivières. La perte de biodiversité dans les zones de montagne est également attribuée à l'exploitation minière, au surpâturage, à la chasse, à l'exploitation forestière, au prélèvement d'espèces et à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. En particulier, les forêts de cèdres de l'Atlas que l'on trouve dans les montagnes des Aurès et du Djurdjura (Algérie) subissent la pression du changement climatique, des incendies et du pastoralisme, bien que les taux de récolte du bois soient faibles. Le changement climatique constitue la menace la plus grave à venir pour les écosystèmes des montagnes d'Afrique du Nord. Les prévisions indiquent une augmentation des températures, une diminution des précipitations et un allongement de la saison sèche, ce qui entraînera une diminution de l'enneigement et affaiblira donc la fonction de "château d'eau" aujourd'hui exercée par les montagnes. Les pénuries d'eau qui en résulteront devraient entraîner une diminution de rendement de 8 % de l'agriculture d'ici la fin du XXI ^e siècle.

Comme indiqué dans le tableau 1, le niveau de connaissances et la disponibilité des informations sont généralement encore insuffisants en Afrique du Nord et inégaux selon les écosystèmes et les espèces, ainsi qu'entre les pays. Ces informations, les normes qui y sont associées et les outils d'évaluation sont cruciaux pour déterminer l'état de conservation et adapter les comportements de la société civile et la gouvernance politique sur les écosystèmes afin d'initier des mesures de conservation efficaces, dans un contexte où les pressions anthropiques directes et indirectes s'accroissent dans la région.

3.2 Un système socio-écologique en danger

3.2.1 Contexte culturel, socio-économique et politique

La région d'Afrique du Nord abrite un équilibre socio-écologique unique qui a été façonné par des siècles d'interactions entre les sociétés humaines et des écosystèmes singuliers. Il est aujourd'hui menacé par le développement humain et l'utilisation non durable des ressources naturelles, sur fond de crises politiques et socio-économiques majeures.

L'Afrique du Nord abrite une grande diversité d'écosystèmes et de communautés qui se sont développés au cours de siècles de commerce et de communication. L'interaction entre les sociétés humaines et les écosystèmes a donc créé un patrimoine culturel socio-écologique unique qui a façonné ses paysages. Les oasis, par exemple, sont un écosystème nord-africain commun et très spécifique qui illustre la force socio-écologique d'un paysage culturel combinant productivité agricole et diversité biologique. Malheureusement, de nos jours, la plupart de ce patrimoine éco-

culturel riche et unique n'est plus attractif, sous-évalué et mal utilisé en raison de son remplacement par des projets menant à des profits économiques à court terme.

Les pays d'Afrique du Nord diffèrent, entre eux, dans leur développement socio-économique. Alors que les secteurs moteurs en Égypte, au Maroc et en Tunisie sont l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme, l'Algérie et la Libye dépendent principalement du pétrole et du gaz. Ces activités à forte empreinte environnementale sont concentrées sur la côte et devraient continuer à représenter le principal vecteur de développement économique. Les pays d'Afrique du Nord sont également confrontés à différentes formes d'inégalité. Ils partagent notamment de fortes disparités régionales entre les zones côtières et urbaines d'une part et les zones rurales d'autre part, caractérisées par des conditions de vie plus précaires et de faibles opportunités économiques et d'emploi, ce qui constitue un facteur de pression supplémentaire sur les ressources naturelles.

La sensibilisation croissante de la société civile aux questions d'environnement et de changement climatique semble ne pas suffire à empêcher l'adoption de mesures économiques rapides dont les effets espérés à court terme, détournent les pouvoirs publics des questions de préservation de l'environnement.

En effet, malgré les politiques, stratégies et mécanismes mis en place par les gouvernements nationaux des pays d'Afrique du Nord pour améliorer la gestion des ressources naturelles, tels que l'adoption de cadres réglementaires environnementaux et la création de réseaux d'aires protégées (AP), les ressources humaines et financières déployées restent insuffisantes pour enrayer le processus de dégradation de la biodiversité. A ce jour, 655 AP sont recensées en Afrique du Nord, avec une répartition différenciée et une présence la plus forte au Maroc (31% du territoire national, soit 321 AP). Cependant, des problèmes critiques persistent notamment au sujet de la connectivité et la représentativité des réseaux nationaux d'AP mais également sur de l'efficacité de leur gestion, notamment du fait du manque de personnel formé, d'une gouvernance efficace, d'un sous-financement de ces structures.

3.2.2. Intensification des activités humaines et des menaces sur les écosystèmes

Les pressions directes, tant terrestres que marines, provenant des activités anthropiques, pèsent de plus en plus sur les écosystèmes nord-africains, ayant des impacts irréversibles sur les habitats et les espèces. De plus, le changement climatique aura potentiellement un effet d'amplification et d'exacerbation de ces menaces directes, accélérant ainsi la perte de biodiversité.

Développement résidentiel et commercial



Démographie and urbanisation

Les côtes nord-africaines sont fortement attractives et devraient accueillir la majeure partie de la croissance démographique régionale à l'avenir. Cela représente un défi de développement majeur en termes d'emploi, d'alimentation, d'approvisionnement en eau et en énergie mais également en termes de logement, et d'autres biens et services. Cette expansion exerce d'ores et déjà une pression considérable sur les écosystèmes et les environnements côtiers. Au vue des tendances, il est attendu que cette pression s'accroisse davantage dans les prochaines décennies. Cette croissance démographique s'est accompagnée d'un fort processus d'urbanisation, en cours depuis le milieu du siècle dernier. La majeure partie de cette urbanisation a eu lieu le long de la côte : des villes telles qu'Alger ont vu leur population multipliée par 5 entre 1950 et 2010. De même, la population urbaine

du Maroc a été multipliée par cinq entre 1961 et 2014, alors que sa population rurale n'a augmenté que de 60 %. Les projections indiquent que cette tendance va se poursuivre dans les années à venir.

Cette forte densité de population côtière entraîne des déséquilibres démographiques et économiques entre les terres et les zones côtières et des migrations internes des zones rurales pauvres vers les villes économiquement dynamiques, ainsi qu'une augmentation de l'artificialisation des sols pour l'urbanisation et les terres cultivées. Ceci entraîne la perte, la fragmentation et la dégradation des écosystèmes tels que les zones humides ou les forêts et intensifie la pression sur les ressources naturelles. Cela a également des conséquences néfastes pour le bien-être humain, car la détérioration des services fournis par ces écosystèmes exacerbe les risques liés au changement climatique notamment les inondations et les pénuries d'eau. Elle entraîne également une baisse de la qualité de l'eau.



Tourisme

Le développement rapide de la côte méditerranéenne des pays d'Afrique du Nord est également lié à la croissance du tourisme, la mer Méditerranée étant la première destination touristique mondiale. Elle a accueilli 368 millions de touristes en 2020 (contre 58 millions en 1970), et les projections estiment que les 500 millions de touristes pourraient être atteints en 2030. En Afrique du Nord, il s'agit principalement du tourisme côtier, du tourisme de croisière et de la navigation de plaisance, ainsi que de l'écotourisme en AP. Comme la contribution du tourisme au PIB régional a augmenté de 53% au cours des 20 dernières années, ce secteur est un moteur économique clé dans la région. Il joue également un rôle majeur dans le développement économique et l'emploi en Afrique du Nord. En 2017, il représentait un pourcentage important du PIB de ces pays, allant de 3,3 % en Algérie à 8,2 % au Maroc.

Les perspectives de bénéfices financiers à court terme ont continuellement prévalu sur la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques. En plus d'aggraver l'artificialisation des côtes, l'afflux massif de touristes a également un impact important sur les écosystèmes côtiers et marins, à travers les dommages et perturbations causés aux espèces et la pollution marine.



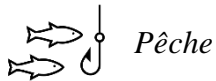
Agriculture

L'agriculture a toujours été fondamentale pour les moyens de subsistance et le développement des populations d'Afrique du Nord. Fournissant emplois et revenus, elle garantit également la sécurité alimentaire d'une grande partie des populations rurales tout en approvisionnant les marchés locaux et, plus récemment, internationaux. Elle a également joué un rôle majeur dans le patrimoine paysager agricole via les connaissances et pratiques traditionnelles liées à la préservation de l'agro-biodiversité dans la région.

L'intensification récente de l'agriculture afin de répondre à la demande croissante de la population de la région a des conséquences dramatiques sur les écosystèmes. Les pratiques agricoles non durables et le changement d'affectation des terres ont contribué à l'érosion et à l'épuisement des sols, conduisant parfois à l'abandon des champs. Ce processus d'intensification a été soutenu par une gestion et une utilisation excessive de l'eau, souvent pour des cultures irriguées, non natives, consommatrices d'eau et fragiles, ce qui a entraîné une désertification et mis en danger les écosystèmes d'eau douce dans une région déjà confrontée à des pénuries d'eau. Les pertes de plastique, les fuites d'engrais agricoles et l'utilisation de pesticides accélèrent également la perte de biodiversité et provoquent la pollution

des sols et des eaux. De plus, l'augmentation récente du cheptel de bétail crée des menaces pour les prairies et les forêts en raison du surpâturage. En effet, les prairies et les pâturages représentent aujourd'hui 85 % des terres agricoles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Enfin, les pratiques agricoles et la simplification de la gamme des variétés de cultures et de bétail entraînent non seulement une perte d'habitats et d'espèces mais aussi de diversité génétique.

Surexploitation des ressources biologiques : pêche, exploitation de la faune sauvage



Comme l'agriculture, la pêche a toujours fait partie de la vie des populations côtières d'Afrique du Nord. Elle représente une source de nourriture, de revenus directs et indirects et d'emplois. Aujourd'hui, la pêche à grande échelle est limitée en mer Méditerranée et 80% des navires sont artisanaux. Alors que les postes de débarquement de poissons dans l'ensemble de la Méditerranée n'ont cessé de diminuer depuis les années 1990 en raison de la surexploitation de la ressource halieutique (accentuée par les dégradations environnementales, le développement côtier et la pollution), la production au Moyen-Orient et en Afrique du Nord a augmenté, faisant plus que doubler, passant de 1,6 million de tonnes métriques en 1990 à 3,8 millions en 2018. Les projections pour ce secteur dans la région indiquent toutefois encore une forte baisse de l'activité de pêche professionnelle dans les années à venir. L'aquaculture et la pêche récréative, au contraire, devraient augmenter avec le développement du littoral.

Malgré certains efforts de gestion à l'échelle de la Méditerranée qui se traduisent par des indicateurs encourageants tels qu'une récente augmentation de 10% du nombre d'espèces exploitées de manière durable et une diminution de 15% du taux d'exploitation global, l'état de conservation des espèces marines en mer Méditerranée, y compris dans les mers territoriales nord-africaines, reste préoccupant. Abritant historiquement une diversité marine parmi les plus abondantes au monde, les espèces marines sont actuellement soumises à plusieurs menaces telles que la surpêche, les prises accessoires, la pollution, la perte d'habitat et les perturbations humaines. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 75% des poissons méditerranéens d'intérêt commercial étaient surexploités en 2018. Les prises accessoires sont par ailleurs estimées à 18% du total des captures de poissons en Méditerranée, ce qui impacte de nombreuses espèces marines menacées et des habitats vulnérables et sensibles. De plus, le déclin connexe des grands prédateurs tels que les requins, les thons, l'espadon a entraîné des perturbations majeures dans les chaînes trophiques marines.



Utilisation de la faune sauvage

Les espèces indigènes, notamment la grande faune comme les antilopes, les oiseaux de proie ou les primates, continuent d'être menacées par la chasse excessive, la prise illégale ou la mise à mort en Afrique du Nord. Elles sont principalement utilisées pour la viande sauvage comme trophée de chasse ou le commerce des animaux de compagnie. Certains amphibiens et certaines plantes sont également utilisés dans la médecine traditionnelle. D'autres activités telles que l'observation de la faune et le tourisme pratiquées dans les parcs nationaux (PN), par exemple au PN d'Ifrane au Maroc, contribuent à modifier les habitudes des animaux sauvages, à mettre leur santé en danger ou à les exposer aux accidents de la route. Malgré les récents efforts de conservation tels que l'interdiction, les restrictions de chasse et la sensibilisation de la population, la surexploitation de la faune et de la flore sauvage se poursuit.

Pollution, déchets et concentration de particules dans l'air



Déchets

La gestion des déchets est une préoccupation majeure dans la région car l'urbanisation et l'amélioration du niveau de vie accélèrent la production de déchets solides en Afrique du Nord. Cette mauvaise gestion des déchets a un impact sur les espèces, les écosystèmes naturels et la santé humaine dans les zones terrestres et marines. Actuellement, une grande quantité de déchets solides n'est pas collectée quotidiennement dans la région (par exemple, 35 % en Égypte) et la grande majorité d'entre eux est éliminée dans des décharges et des sites d'enfouissement à ciel ouvert, ce qui entraîne une pollution des sols et des eaux souterraines. De plus, la Méditerranée est particulièrement vulnérable à la pollution plastique car il s'agit d'une mer semi-fermée. Couvrant moins de 1 % de la surface des mers du monde, elle rassemble 7 % de tous les microplastiques mondiaux, produits par la détérioration des macrodéchets au fond de la mer.

Les eaux usées constituent une autre source majeure de pollution dans la région. Globalement, la qualité de l'eau et du sol se détériore dans les pays d'Afrique du Nord en raison de la croissance démographique, des effluents industriels, de la surutilisation des engrais, pesticides et plastiques, des décharges et des activités minières, ainsi que de l'absence ou de l'inefficacité des systèmes d'évacuation des eaux usées. Généralement situés en aval des bassins versants, les zones humides et les eaux douces et les écosystèmes marins côtiers reçoivent une grande partie de la pollution d'origine terrestre, ce qui entraîne une eutrophisation et une dégradation de la qualité de l'eau et des services écosystémiques qu'ils fournissent, avec des impacts négatifs conséquents sur la santé humaine et les activités économiques comme la pêche, l'agriculture et le tourisme.



Concentration de particules dans l'air

La pollution de l'air a également été identifiée comme une préoccupation croissante puisque certaines villes d'Afrique du Nord ont enregistré des records de concentration de particules dans l'air ces dernières années, bien au-dessus de la concentration moyenne mondiale. En 2015, par exemple, Le Caire a largement dépassé la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé pour la concentration de particules (PM10) de 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle, atteignant une concentration annuelle de 284 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les particules sont à la fois d'origine naturelles, venant du sable, par exemple. Elles peuvent également être issues de facteurs anthropiques, comme les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation intensive de combustibles fossiles. Les déchets et le brûlage agricole dégradent également la qualité de l'air. Ces facteurs contribuent fortement au changement climatique et ont des effets négatifs graves sur la santé humaine.



Modification du système naturel : eau, barrages et gestion de l'eau

L'Afrique du Nord compte 46 bassins fluviaux, qui alimentent ses barrages et réservoirs. Ces systèmes fluviaux sont la principale source de nutriments pour les écosystèmes marins et terrestres. L'eau douce est un enjeu majeur en Afrique du Nord, puisque 609 m^3 de ressources internes renouvelables en eau sont disponibles par habitant et par an dans la région, alors que la moyenne mondiale est de 6 080 m^3 . Globalement, la Méditerranée rassemble plus de la moitié de la population mondiale pauvre en eau et ne détient que 3% des ressources mondiales en eau douce. Le volume total des prélèvements d'eau douce, tant dans les eaux de surface que dans les réserves aquifères, a considérablement augmenté dans toute la Méditerranée au cours du dernier demi-siècle, parallèlement à la croissance démographique et au développement socio-économique. Cependant, la disponibilité, le prélèvement

et l'utilisation de l'eau ne sont pas homogènes dans la région. Alors que le prélèvement moyen en Méditerranée représente aujourd'hui 30% de la ressource en eau renouvelable totale, il atteint 80% dans certains pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, principalement pour le secteur agricole, ce qui les expose à un risque grave de stress hydrique.

L'augmentation des besoins d'approvisionnement en eau a impliqué la construction de barrages et d'infrastructures hydrauliques et la transformation de zones humides naturelles et d'habitats riverains en réservoirs artificiels d'eau douce. Ceci a un impact important sur les écosystèmes via la fragmentation et la réduction des habitats. Cette situation a de graves répercussions sur la biodiversité et pourrait en outre avoir un effet dramatique sur le climat puisque les zones humides naturelles, entre autres, absorbent et séquestrent d'importantes quantités de carbone. En outre, comme indiqué ci-dessous, les périodes de sécheresse et les pénuries d'eau induites par le changement climatique devraient accroître la pression sur les cours d'eau.

La demande en eau, en particulier pour l'irrigation, devrait augmenter de 50 % en Afrique du Nord et au Moyen-Orient d'ici 2050. Les politiques de l'eau actuelles dans la région poussent de manière inquiétante à intensifier l'exploitation de l'eau et à réduire la variabilité du débit des cours d'eau.



Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques - parfois appelées espèces introduites ou non indigènes - sont des plantes et des animaux qui ont été introduits intentionnellement ou non par des activités humaines telles que le tourisme ou le transport maritime. Celles-ci ont établi des populations et se sont répandus dans la nature dans la nouvelle région hôte. Elles peuvent devenir des menaces pour les écosystèmes indigènes où elles ont été introduites en raison de la concurrence directe ou indirecte pour les ressources avec les espèces indigènes et endémiques, de la prédation et de la transmission de maladies, entre autres. Elles ont été identifiées comme l'une des principales causes du changement des communautés de biodiversité et de la modification des habitats, de l'extinction des espèces végétales et animales et de la perte de diversité génétique en Afrique du Nord. Les espèces exotiques envahissantes sont en outre parfois difficiles à détecter et à surveiller.



Changement climatique

L'environnement majoritairement semi-aride et aride de la région nord-africaine en fait historiquement l'une des plus vulnérables aux stress naturels, et surtout au changement climatique. La région a connu une tendance significative au réchauffement au cours des dernières décennies, plus prononcée en été et marquée par une augmentation des nuits et des jours chauds. Les précipitations moyennes pendant la saison humide, d'octobre à mars, ont diminué au cours des dernières décennies, la baisse la plus importante ayant été enregistrée dans les régions méditerranéennes du Maroc et de l'Algérie et dans certaines parties de la Libye.

Les projections climatiques pour la région indiquent que ces tendances vont se poursuivre, entraînant des changements considérables dans la moyenne, la variabilité et les extrêmes des températures et des précipitations au cours du siècle, faisant de la région l'un des principaux points chauds du changement climatique. La température augmentera (de +4°C à +7°C dans le pire des scénarios de changement climatique en été d'ici la fin du siècle), la quantité de précipitations diminuera (de 10% à 20% pour la plupart de l'Afrique du Nord), l'élévation du niveau de la mer se poursuivra (entre 9,8 cm et 25,6 cm d'ici 2050) et la fréquence des événements extrêmes tels que les sécheresses et les inondations augmentera.

La période de sécheresse et la pénurie d'eau devraient accroître la pression sur les cours d'eau et les rivières. Leur débit est donc susceptible de diminuer, phénomène accéléré par la demande croissante de l'agriculture irriguée, des ménages et de l'industrie. La diminution du débit des cours d'eau et l'augmentation de la fréquence des précipitations extrêmes mettront en péril les écosystèmes d'eau douce, notamment les zones humides, ainsi que les services écosystémiques et les espèces qui leur sont associés. Ce qui accélèrera les processus de désertification.

Le changement climatique aura des effets directs sur les espèces et les écosystèmes. La répartition des espèces terrestres et marines sera modifiée, principalement en raison de l'évolution des conditions d'habitat, ce qui entraînera l'extinction d'espèces dépourvues de capacités d'adaptation. Le changement climatique aura également un impact sur le bien-être humain et les économies. L'agriculture traditionnelle, irriguée et pluviale, pratiquée notamment en Afrique du Nord, souffre déjà d'une baisse de la productivité des cultures due à la perte de fertilité des sols, à l'augmentation des températures et à la pénurie d'eau, qui devrait s'aggraver. Le changement climatique aura en outre un impact négatif sur la richesse et la répartition des espèces utiles à l'alimentation, à l'agriculture et à la pêche. La sécurité alimentaire et hydrique pourrait donc être sérieusement remise en cause, ce qui pourrait entraîner des conflits potentiels pour les ressources et des migrations forcées. La concentration des activités humaines et des établissements humains sur le littoral rend les populations très vulnérables à l'élévation future du niveau de la mer et aux impacts des événements extrêmes. En outre, la gravité et la fréquence des vagues de chaleur, perçues avec plus d'intensité dans les villes, ont augmenté au cours des dernières décennies, en raison de l'inadéquation des matériaux de construction et du manque de végétation, ce qui a entraîné des décès mais aussi une augmentation de la consommation d'énergie, aggravant encore l'accumulation de chaleur et la pénurie d'eau. Enfin, le changement climatique a également déjà été documenté dans la région comme un risque, par exemple, de dommages aux infrastructures, d'incendies ou de diminution de la fréquentation touristique.

Le changement climatique agit donc comme une menace directe et indirecte pour les écosystèmes et la biodiversité. L'ampleur de ses impacts actuels et futurs est sûrement sous-estimée.

3.3 Progrès en matière de conservation de la biodiversité dans les pays d'Afrique du Nord

Des progrès significatifs ont été enregistrés au cours des dernières décennies dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales des pays d'Afrique du Nord. Un certain nombre de stratégies, de programmes et d'instruments législatifs pertinents ont été adoptés dans les 5 pays pour améliorer la conservation de la biodiversité, y compris son intégration dans des secteurs pertinents tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche et le tourisme. Les pays se sont engagés à mettre en œuvre les principaux accords relatifs à la biodiversité, en particulier la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention de Ramsar, la Convention de Bonn, l'ACCOBAMS et la Convention de Barcelone.

De nombreuses actions ont été mises en œuvre pour tenter d'inverser les tendances négatives de la biodiversité, telles que la désignation d'aires protégées, la mise en œuvre de stratégies de conservation des espèces et des types d'habitats menacés, la restauration des écosystèmes, les stratégies contre les espèces envahissantes, la diffusion des meilleures pratiques, la sensibilisation, etc.

Tous les pays d'Afrique du Nord ont augmenté le nombre d'aires protégées et mettent en place des mécanismes pour améliorer leur gestion. 655 aires protégées sont recensées en Afrique du Nord, sachant que leur répartition est différenciée avec un taux maximum enregistré au Maroc (31% du

territoire national, soit 321 aires protégées)². Par ailleurs, l'Algérie a reconnu ses cinq parcs culturels comme autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), qui représentent 1 000 000 Km². Le Maroc ajoutera également 130 000 km² en reconnaissant ses réserves de biosphère et son réseau de réserves de chasse comme des AMCEZ³. Outre l'extension de la couverture des zones de conservation, des progrès sont également réalisés dans l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des zones protégées. Par exemple, en 2020, 7 sites nord-africains candidats à la liste verte de l'UICN ont été formés (situés en Algérie, au Maroc et en Tunisie).

Des progrès ont également été réalisés dans l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation et les menaces pesant sur les espèces et les écosystèmes. La Tunisie travaille, par exemple, à la préparation de la liste rouge nationale de l'avifaune et de la flore avec le soutien de l'UICN et entame l'élaboration d'une liste rouge nationale sur les écosystèmes forestiers.

Par ailleurs, des stratégies de conservation des espèces et des programmes de récupération sont mis en œuvre dans les pays d'Afrique du Nord. En Tunisie par exemple, des programmes de rétablissement sont en cours avec le soutien de l'UICN pour certaines espèces comme l'outarde houbara (*Chlamydotis undulata*), le mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*), la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*), l'oryx algazelle (*Oryx dammah*) et l'addax (*Addax nasomaculatus*), y compris la réintroduction de certaines espèces dans les parcs nationaux.

Des plans d'action pour la conservation des espèces menacées sont également mis en œuvre au Maroc, comme pour le Macaque de Barbarie (*Macaca sylvanus*), la grande outarde (*Otios tarda*), l'ibis chauve (*Geronticus eremita*) et la gazelle de Cuviers (*Gazella cuvieri*), en plus du programme de réintroduction de l'Addax, de l'oryx à cornes, de la gazelle de Mhorr et de l'autruche nord-africaine dans les réserves présahariennes. Le Maroc élabore également actuellement une stratégie nationale de conservation des rapaces, avec le soutien de l'UICN, qui s'appuiera sur les résultats obtenus lors du premier recensement national des rapaces diurnes nichant dans les falaises en 2019.

En Égypte, l'élevage en captivité de plusieurs espèces menacées a été mené à bien, comme pour l'oryx algazelle (*Oryx dammah*), l'oryx d'Arabie (*Oryx leucoryx*), le caracal (*Felis caracal*), la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*), le porc-épic à crête (*Hystrix cristata*) et les tortues sauvages (*Testudo kleinmanni*). Des efforts ont également été entrepris dans le pays pour rétablir certaines espèces de flore endémiques dans leurs habitats naturels et les protéger de l'extinction. Il s'agit notamment de la culture de certaines espèces végétales dans la zone protégée de Sainte-Katherine, dont l'Arfeja (*Annarhinum pubscens*), la Zayteia (*Septemcrenata nepeta*), l'Alloseeg (*Sailne shimperiana*), l'Alghasah (*Ballota kaiseri*) et le Thym de Sainte-Katherine (*Origanum syriacum*), ainsi que de zones clôturées pour les protéger du pâturage aléatoire et d'autres menaces.

Certains efforts pertinents sont également entrepris dans les pays d'Afrique du Nord pour la conservation d'écosystèmes spécifiques, comme la désignation de zones humides d'importance internationale dans le cadre de la convention de Ramsar dans tous les pays, et l'élaboration de stratégies nationales pour la conservation des zones humides au Maroc et en Algérie. Il convient également de mentionner la reconnaissance progressive et la promotion des mesures SfN pour assurer à la fois l'adaptation au changement climatique et la conservation des écosystèmes et de leurs services. Par exemple, la mise à jour de la contribution déterminée au niveau national de la Tunisie, soumise en octobre 2021, mentionne l'exploration des SfN pour atteindre ses objectifs de résilience écologique et hydrique d'ici 2030.

² Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med). Compte rendu des travaux du Forum Régional de Conservation de l'UICN pour la région Afrique du Nord organisé à Monastir en Tunisie du 24 au 26 juin 2019.

³ Centre de coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med). Rapport annuel 2020.

En plus de l'action gouvernementale, les pays entendent impliquer et s'appuyer davantage sur les organisations de la société civile (OSC) environnementales, qui se développent rapidement dans la région, afin de progresser vers la réalisation des objectifs de conservation, soutenus notamment par le projet PPI-OSCAN.

4 LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'IUCN EN AFRIQUE DU NORD

4.1 Stratégie d'intervention et approche

L'IUCN vise à contribuer à la lutte contre les facteurs identifiés de perte de biodiversité en Afrique du Nord dans les quatre années à venir. La figure 3 ci-dessous présente la théorie du changement (TdC) qui résume la vision stratégique du programme de l'IUCN pour atteindre son double objectif global de conservation de la biodiversité, et de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, ainsi que l'amélioration des moyens de subsistance durables dans la région de l'Afrique du Nord, en accord avec l'objectif général et les domaines d'intervention prioritaires de l'agenda mondial Nature 2030 de l'IUCN.

L'IUCN-Med a défini cinq axes prioritaires qui s'alignent et contribuent aux 5 domaines de l'agenda nature 2030 de l'IUCN, traduisant son intérêt pour la région nord-africaine. Ces 5 axes de travail fonctionneront tous ensemble de manière synergique et complémentaire. Deux d'entre eux sont transversales et présentés verticalement : Solutions fondées sur la nature et changement climatique, et Normes et indicateurs de biodiversité. Ils visent à améliorer les connaissances et à intégrer la conservation de la biodiversité et les solutions fondées sur la nature (SfN) dans les politiques, la gestion, l'aménagement du territoire et les secteurs. Ils sont donc liés en permanence aux activités menées par les autres axes de travail, qui intègrent ces deux thèmes transversaux dans des domaines ou secteurs d'activité spécifiques tels que, entre autres, la planification côtière et urbaine, le tourisme, la pêche, l'agriculture et la planification côtière et urbaine. Ces trois axes de travail sont également interconnectés et contribuent à certaines activités conjointes.

Les activités des lignes de travail s'appuient sur les approches fondamentales et complémentaires de l'IUCN qui lui confèrent sa valeur ajoutée : **production de connaissances et de standards, renforcement des capacités et influence et appui aux politiques publiques**, aux niveaux régional, national et local.

Cette vision intégrée et intersectorielle, combinée à ces approches, devrait permettre d'atteindre les **résultats intermédiaires** définis, à savoir le verdissement des secteurs impactant la conservation de la biodiversité et la réduction des menaces, notamment le changement climatique, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif principal de l'IUCN : **conserver et valoriser la nature, en relevant le défi du changement climatique**.

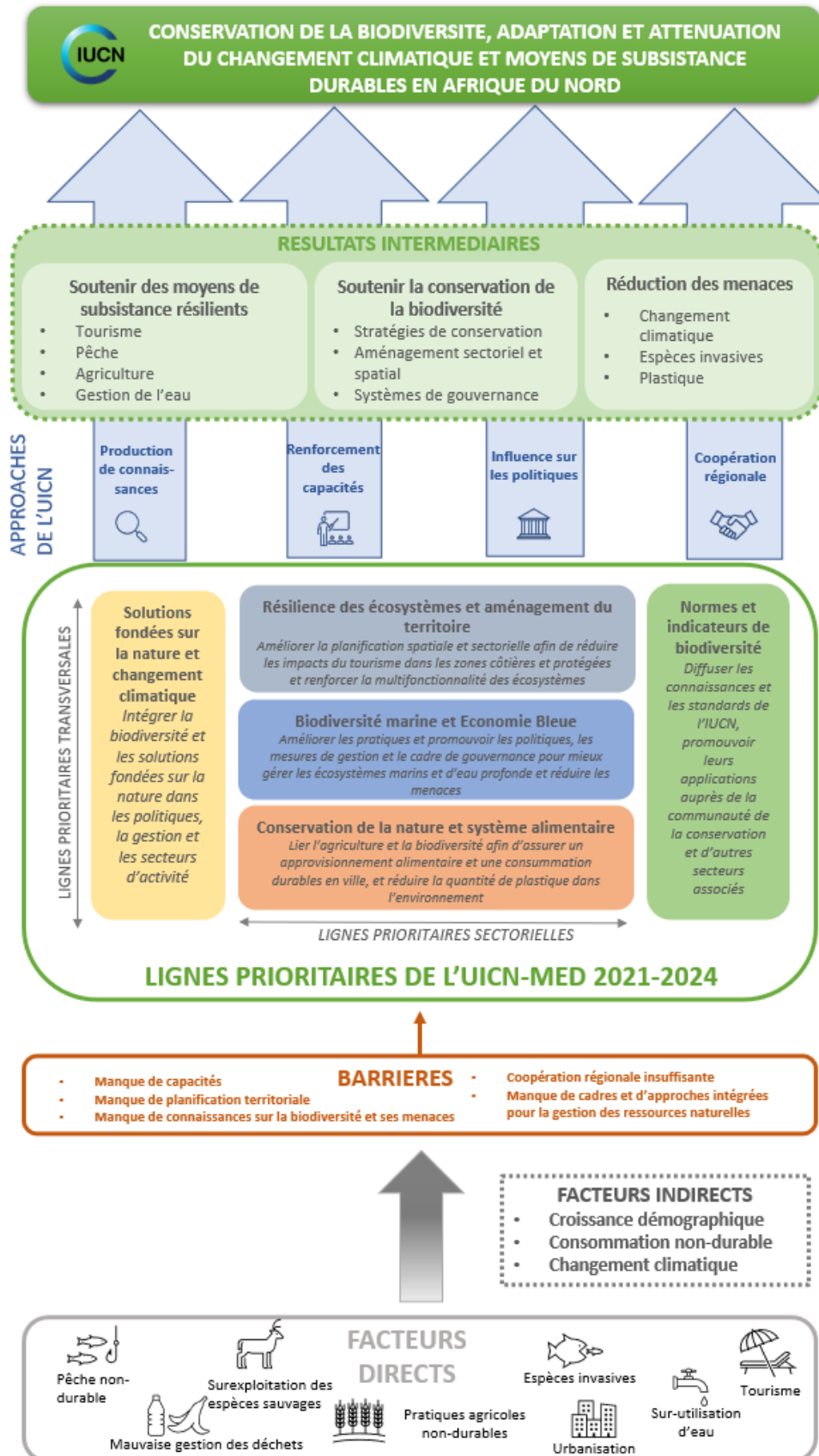












Figure 2 : Théorie du changement résumant la vision d'intervention stratégique 2021-2024 de l'UICN-Med en Afrique du Nord

Le Programme Afrique du Nord de l'UICN sera étroitement lié au Programme régional méditerranéen de l'UICN. Il sera également étroitement lié et contribuera aux objectifs du programme global de l'UICN :

Domaines d'impact de l'UICN (secteurs du programme)	Contribution de l'UICN-Med	Thématiques de travail
Populations	L'UICN-Med visera à renforcer la durabilité des pratiques dans des secteurs essentiels pour les économies et les moyens de subsistance des populations de la région nord-africaine (agriculture, gestion de l'eau, pêche, tourisme).	
Terres	L'UICN-Med contribuera à la protection des écosystèmes terrestres par le développement de stratégies nationales de conservation des espèces menacées, le renforcement des réseaux nationaux d'aires protégées par l'amélioration de l'efficacité de la gestion et de la connectivité, l'identification de ZCB (zones clés pour la biodiversité) supplémentaires dans la région nord-africaine, l'intégration de la conservation de la biodiversité dans différents secteurs (approche paysagère agricole, tourisme) et la réduction et l'atténuation de certaines menaces (telles que les espèces invasives et le plastique).	
Eau	L'UICN-Med poursuivra ses travaux sur l'identification des menaces pesant sur les espèces des écosystèmes d'eau douce ainsi que sur les mesures d'atténuation et les lignes directrices visant à aider les principaux secteurs productifs à intégrer la biodiversité dans leurs activités et leurs investissements.	
Océans	L'UICN-Med visera à améliorer les eaux de la mer Méditerranée en réduisant l'impact des pêcheries nationales sur les écosystèmes et les espèces marines vulnérables, et d'autres impacts d'origine humaine. Elle soutiendra en outre l'élaboration de stratégies de reconstitution pour la biodiversité marine menacée et intégrera les SfN liées à la mer dans les politiques et les pratiques de gestion, en renforçant les AMP et en identifiant les AMCEZ pour accroître les efforts de conservation.	
Climat	L'UICN-Med fera une promotion efficace pour le déploiement des Solutions fondées sur la Nature (SfN) à travers les secteurs et les différents types d'écosystèmes (côtiers et marins, urbains et agricoles).	

-  Solutions fondées sur la Nature et le Changement Climatique
-  Standards et indicateurs de biodiversité
-  Résilience des écosystèmes et aménagement des territoires
-  Biodiversité marine et Economie Bleue
-  Conservation de la nature et système alimentaire

Les interconnexions du Programme Afrique du Nord avec le programme global de l'UICN sont décrites plus en détail dans l'annexe 2.

4.2 Thématiques de travail

Cette section présente les objectifs spécifiques et les types d'actions qui seront déployés par les 5 axes de travail de l'UICN-Med dans les 4 prochaines années en Afrique du Nord. Un cadre de résultats (annexe 1) synthétise les résultats attendus et les cibles d'ici 2024 pour chaque thématique de travail, ainsi que les indicateurs de suivi. En plus des activités des thématiques de travail, des résultats transversaux ont également été intégrés dans le cadre de résultats, notamment en matière de renforcement des capacités et de coopération régionale, afin de suivre également ces aspects. Le cadre de résultats permettra un suivi régulier, sur une base annuelle, de l'avancement de la mise en œuvre du programme.

4.2.1 Les Solutions fondées sur la Nature et le changement climatique

Les SfN⁴ sont sous-tendues par les bienfaits qui découlent d'écosystèmes sains et visent des défis majeurs tels que le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, la sécurité alimentaire et de l'eau, la santé et sont essentielles au développement économique. L'UICN a mené un effort de collaboration en concevant un **standard mondial pour des SfN**, qui se veut un outil pratique simple mais robuste permettant de traduire le concept en actions ciblées, à mettre en œuvre et à vérifier si une action est une SfN ou non.

Les SfN mises en œuvre en Afrique du Nord via la restauration et l'amélioration de la conservation des écosystèmes tels que les forêts, les oasis, les prairies, les zones humides et les prairies marines, peuvent aider les communautés à faire face aux crises du climat et de la biodiversité et aux besoins sociétaux dans une ère post-Covid19. Les forêts et autres types de végétation contribuent à abaisser la température de l'air dans les zones urbaines ou à stabiliser les pentes. Les zones humides peuvent réguler les inondations et l'élévation du niveau de la mer, et réduire et éviter de nouvelles émissions de CO₂. La végétation côtière et les caractéristiques naturelles comme les dunes de sable et les banquettes de Posidonie sur les plages peuvent offrir une protection contre les ondes de tempête et les vents violents, et diminuer l'érosion cotière. Les pratiques liées à l'agro-biodiversité et à l'aqua-biodiversité peuvent améliorer la production alimentaire. Les SfN visent également à générer des emplois locaux et de nouvelles opportunités économiques de manière juste et équitable.

La mise en œuvre efficace des SfN en Afrique du Nord nécessite i) le développement de normes techniques, une meilleure connaissance des compromis potentiels et de leurs avantages économiques, sociaux et environnementaux, ii) l'intégration entre les différents secteurs politiques, iii) une gouvernance collaborative, iv) l'échange de bonnes pratiques et d'expériences, v) le renforcement des capacités et vi) le financement.

L'UICN-Med continuera à accroître la sensibilisation et à renforcer les capacités pour promouvoir et mettre en œuvre des SfN efficaces en Afrique du Nord. En organisant des dialogues nationaux multi-acteurs pour l'échange de connaissances, en rassemblant des preuves par la mise en œuvre d'actions de démonstration pilotes pour la restauration d'écosystèmes dégradés, en cartographiant les orientations politiques et pratiques pour la SfN à travers différents types d'écosystèmes (marins ou agricoles), et en identifiant les mesures de SfN dans les politiques et stratégies climatiques des pays (dont les CDNs), l'investissement dans les SfN sera encouragé.

⁴ Les SfN sont des "actions visant à protéger, à gérer durablement et à restaurer les écosystèmes naturels et modifiés de manière à relever les défis sociétaux de façon efficace et adaptative, afin d'assurer à la fois le bien-être humain et des bénéfices en termes de biodiversité".

L'UICN-Med poursuivra donc trois objectifs spécifiques dans ce domaine :

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>Promouvoir la norme SfN dans les pays d'Afrique du Nord (AN), pour différents types d'écosystèmes, par la production de connaissances et le renforcement des capacités en matière de SfN.</i></p>	<p>L'UICN-Med continuera à travailler sur les outils scientifiques d'évaluation des services écosystémiques afin d'aider à générer des connaissances fiables et à améliorer l'application de la SfN dans les écosystèmes clés en Afrique du Nord. Elle promouvra et diffusera les connaissances sur le concept de SfN et ses avantages, en termes de conservation de la biodiversité, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et d'amélioration des moyens de subsistance durables, en mettant l'accent sur les paysages agricoles et les zones humides.</p> <p>L'UICN-Med accordera une attention particulière au renforcement des capacités, à la sensibilisation et à la formation des acteurs dans le domaine de la SfN en AN, notamment grâce aux différents outils dont elle dispose déjà. Elle développera en outre un programme de renforcement des capacités dédié aux acteurs locaux, décideurs et praticiens et veillera à la constitution d'un réseau régional d'experts sur ce sujet, mobilisable en fonction des besoins et des secteurs.</p>
<p><i>Accroître la reconnaissance et l'utilisation de la SfN dans les secteurs publics et privés</i></p>	<p>L'UICN-Med encouragera le lancement de dialogues nationaux multipartites sur la SfN afin de diffuser les connaissances et de sensibiliser les acteurs publics et privés à la SfN et de promouvoir son application dans différents secteurs et écosystèmes (y compris l'eau).</p> <p>L'UICN-Med cherchera également à établir des partenariats et à lever des fonds pour développer de nouveaux projets liés à la SfN dans des écosystèmes prioritaires tels que les paysages agricoles et les zones humides. Dans les agro-écosystèmes par exemple, l'UICN-Med encouragera l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité à l'échelle du paysage, afin d'avoir une approche plus globale de la valeur de ces territoires et de leurs avantages en termes de sécurité alimentaire, de santé humaine et de contribution à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation. De même, elle encouragera l'approche SfN dans les projets de gestion et de restauration des zones humides afin de renforcer leur potentiel en matière de réduction des risques de catastrophes, de protection contre l'érosion côtière, de gestion de l'eau et d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.</p> <p>L'UICN-Med va spécifiquement promouvoir l'approche SfN à travers la mise en œuvre de la troisième phase du Programme d'initiatives à petite échelle pour les organisations de la société civile en Afrique du Nord (PPI OSCAN 3), qui en fait une ligne d'action prioritaire. Ce programme soutient les associations émergentes de la société civile qui souhaitent s'engager dans des actions de conservation de la nature et de développement local à travers des initiatives innovantes dans la région, dont la NbS.</p>
<p><i>Améliorer les conditions pour l'intégration des SfN au niveau politique</i></p>	<p>L'UICN-Med continuera à influencer les politiques pour améliorer l'intégration des mesures SfN dans les cadres réglementaires nationaux. Elle aidera les pays de l'AN à identifier et à intégrer les mesures SfN dans leurs CDN et leur processus de révision à la hausse, ainsi que dans d'autres stratégies, politiques et plans d'action nationaux sur le changement climatique.</p>

4.2.2 Standards et indicateurs de biodiversité

Les informations et les connaissances sur la biodiversité sont essentielles pour garantir la mise en place de mesures de conservation et de protection appropriées et efficaces. L'UICN est l'autorité principale en matière de développement et d'application d'outils pour la connaissance basés sur les normes de l'UICN, notamment les Listes Rouges, les Planètes Protégées, les Zones clés pour la biodiversité⁵ (ZCB), la base de données mondiale des espèces envahissantes (GISD), la norme SfN, ainsi que des outils spécifiques tels que la Liste verte des zones protégées et conservées et la mesure de réduction des menaces et de restauration en faveur des espèces (STAR).

Les évaluations régionales et nationales des Listes rouges sont un outil de base pour encourager et aider la priorisation et l'action en matière de conservation. Elles visent à fournir des informations fiables sur l'état de conservation, les menaces et les pressions sur la faune et la flore pour soutenir le travail des décideurs et des praticiens. En Afrique du Nord, l'UICN-Med a commencé à collaborer avec les parties prenantes (des gouvernements et OSC) pour l'élaboration de Listes rouges régionales et nationales, notamment pour les oiseaux de proie nicheurs au niveau de la région nord-africaine, et pour l'avifaune et la flore en Tunisie, par le biais de l'organisation d'ateliers multipartites et la formation d'experts sur la méthodologie de la Liste rouge de l'UICN. À plus grande échelle, l'UICN-Med gère également la Liste rouge méditerranéenne des espèces, en collaboration avec le Programme mondial pour les espèces de l'UICN et les groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN, ce qui a nécessité la contribution de près de 700 scientifiques de toute la région. À ce jour, plus de 6 000 taxons ont été évalués sur la Liste rouge méditerranéenne, dont au moins 20 % sont menacés d'extinction. Il s'agit d'espèces et de sous-espèces appartenant à divers groupes taxonomiques⁶. En outre, l'UICN a contribué à l'identification des ZCB pour les espèces d'eau douce et de plantes dans la région méditerranéenne depuis 2012, ce qui représente le premier ensemble de données de référence sur l'état de la biodiversité dans toute la région méditerranéenne.

Malgré ces différents produits de connaissances, les informations facilement disponibles sur la biodiversité restent hétérogènes, parfois incomplètes, dépassées ou limitées dans leur portée et leur précision, dans la région nord-africaine. En outre, l'absence de méthodes de partage et de diffusion de l'information rend difficile pour les institutions et les organisations de planifier, suivre et évaluer efficacement leurs activités. Il y a donc un besoin croissant pour la production, la gestion efficaces et l'utilisation efficiente des ressources d'information et de connaissance.

L'UICN-Med continuera à **renforcer les connaissances sur l'état de conservation de la biodiversité nord-africaine en soutenant l'élaboration d'évaluations des listes rouges aux niveaux national et régional**, afin d'encourager à terme le **développement de stratégies de conservation des espèces menacées et de réduire certaines menaces directes** en intégrant la biodiversité dans les différents secteurs économiques.

⁵ Les Zones Clés pour la Biodiversité sont des sites contribuant de manière significative à la conservation de la biodiversité au niveau mondial, dans les écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.

⁶ Tels que les mammifères, les amphibiens et les reptiles, les requins, les raies et les chimères, les anthozoaires, les poissons marins, les libellules et les demoiselles, les poissons-pipes, les mammifères marins et les tortues de mer, les plantes marines, les coléoptères bousiers et saproxyliques, les plantes monocotylédones, les papillons, les plantes marines, les poissons, les plantes et les mollusques d'eau douce.

L'IUCN-Med se concentrera sur les priorités suivantes au cours des 4 prochaines années :

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>Renforcer la communication et le développement de produits de connaissance pour informer les politiques et la prise de décisions judicieuses sur la conservation de la biodiversité dans les pays d'AN.</i></p>	<p>L'IUCN-Med continuera à s'engager auprès des 5 États membres de la région pour promouvoir davantage la diffusion et l'utilisation de ses principaux OC. Elle encouragera et soutiendra l'élaboration de listes rouges régionales et nationales d'espèces et d'écosystèmes dans les pays de l'AN par la formation et le soutien au développement d'une expertise dans l'évaluation et l'identification du risque d'extinction des espèces et l'évaluation du risque d'effondrement des écosystèmes clés. Parallèlement au travail sur les Listes rouges nationales dans les pays de l'AN, l'IUCN-Med encouragera la contribution des scientifiques de la région au processus de révision ou d'extension des Listes rouges des espèces méditerranéennes et des écosystèmes menacés.</p> <p>En outre, l'IUCN-Med continuera également à travailler avec les Membres nationaux sur l'identification des zones importantes pour la conservation de la biodiversité dans la région nord-africaine (ZCB). Jusqu'à présent, un certain nombre de ZCB ont été identifiés dans la région, dont 43 sites de biodiversité d'eau douce et des Zones Importantes pour les Plantes (ZIP). Cette approche sera renforcée et élargie pour identifier d'autres hotspots de biodiversité et des zones importantes pour la conservation dans les biomes terrestres et marins de l'AN, en impliquant des scientifiques, des praticiens de la conservation, des agences gouvernementales et des ONG.</p> <p>Enfin, l'IUCN-Med veillera à ce que le OC et les publications de l'IUCN soient bien diffusés et communiqués aux décideurs politiques et aux acteurs économiques, afin d'améliorer la compréhension des enjeux clés de la biodiversité et d'informer les politiques et les actions de conservation de la nature dans les pays de l'AN. Cela impliquera la préparation de rapports techniques et de documents d'orientation ainsi que l'utilisation d'autres outils de communication les plus appropriés pour cibler les secteurs stratégiques.</p>
<p><i>Promouvoir la conservation des espèces et des écosystèmes marins et terrestres clés, par la planification stratégique et la mise en œuvre de mesures prioritaires.</i></p>	<p>L'IUCN-Med continuera à soutenir le développement de stratégies de conservation régionales et nationales et de plans d'action pour les espèces menacées et les écosystèmes clés de la région de l'AN, par le biais de formations, d'ateliers et d'assistance technique. Les dernières stratégies de conservation décennales élaborées dans la région visent à aider à stopper le déclin des espèces phares de l'AN, telles que la gazelle de Cuvier, le macaque de Barbarie, le mouflon à manchettes et la grande outarde du Maroc.</p> <p>L'IUCN Med continuera également à soutenir les pays d'AN dans l'identification et l'évaluation d'Autres mesures efficaces de conservation par zone⁷ (AMCEZ) dans les paysages, y compris les oasis et les paysages marins, en favorisant l'implication des communautés locales dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles dans les zones tampons des aires protégées désignées.</p>
<p><i>Renforcer l'utilisation et l'application des outils pour la connaissance en</i></p>	<p>L'IUCN-Med cherchera à réduire les menaces d'origine humaine qui pèsent sur les écosystèmes de la région et à renforcer l'intégration de la biodiversité dans la planification et les pratiques de secteurs économiques</p>

⁷ Une Autre mesure efficace de conservation par zone (AMCEZ) est définie comme "une zone géographiquement définie autre qu'une aire protégée, qui est gouvernée et gérée de manière à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation de la biodiversité, de ses fonctions et de ses services écosystémiques et, lorsque cela est possible, des éléments de valeur culturelle, spirituelle, socio-économique, entre autres éléments pertinents au niveau local".

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>tant qu'outil d'évaluation et de réduction des menaces d'origine humaine pesant sur les écosystèmes, y compris les incidences des principaux secteurs économiques et des espèces exotiques envahissantes (EEE).</i></p>	<p>clés tels que le secteur de la production d'énergie. Elle le fera en contribuant à la production de connaissances sur les menaces et les impacts générés sur la biodiversité par les secteurs productifs, en émettant des recommandations et des lignes directrices et en sensibilisant les acteurs économiques.</p> <p>Plus spécifiquement, l'UICN-Med continuera à développer des activités pour la conservation des oiseaux de proie menacés, impliquant diverses parties prenantes et acteurs de tous les secteurs sur les deux rives de la Méditerranée, avec un accent particulier sur leur principale menace, qui est la collision et l'électrocution avec les infrastructures énergétiques. Elle contribuera également à évaluer l'impact des infrastructures de développement de l'eau (comme les barrages) et des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur les écosystèmes et les espèces d'eau douce et fera des recommandations aux parties prenantes pour atténuer ces impacts.</p> <p>En ce qui concerne les EEE en particulier, l'UICN-Med cherchera à prévenir et à réduire leur introduction involontaire et leur propagation dans les régions méditerranéennes et nord-africaines en sensibilisant le public et les parties prenantes par le biais de l'information et de la communication. Elle contribuera en outre à améliorer l'identification, la surveillance et l'atténuation des impacts causés par les EEE, grâce à l'édition et à la diffusion de lignes directrices et de normes destinées à divers acteurs tels que les gouvernements et les administrations, mais aussi les secteurs présentant un risque élevé d'introductions involontaires (par exemple, les activités liées à la pêche, les hôtels, les jardins privés, les pépinières).</p>

4.2.3 Résilience des écosystèmes et aménagement du territoire

Le paysage de l'AN a été façonné et modelé au fil des siècles en fonction des besoins et des interactions de l'homme. En raison de ces évolutions étroitement imbriquées, le paysage est influencé par l'activité humaine, tandis que les cultures nord-africaines ont évolué et se sont adaptées aux services écosystémiques disponibles. Cette relation historique est aujourd'hui de plus en plus menacée, car la pression sur les ressources naturelles augmente, en raison de l'anthropisation croissante, notamment l'urbanisation et le développement d'installations touristiques, en particulier sur la côte méditerranéenne de l'Afrique du Nord.

Le développement non planifié du tourisme en Afrique du Nord (pratiques, comportements) menace la biodiversité et les écosystèmes ; et la croissance prévue de ce secteur risque d'exacerber les impacts actuels. Lorsqu'il est géré de manière responsable, le tourisme peut toutefois devenir une opportunité pour les systèmes socio-écologiques dont il dépend. Il nécessite des entreprises et des objectifs durables. En outre, les touristes devraient être davantage sensibilisés et tenus responsables de leurs impacts. Tous ont un rôle important à jouer pour que le tourisme tienne sa promesse d'améliorer les moyens de subsistance des populations et de protéger les environnements dont elles dépendent. Le développement de modèles de tourisme durable en Afrique du Nord, notamment par le biais de l'écotourisme, ayant un impact positif sur la conservation dans et autour des aires protégées et sur les moyens de subsistance des populations, devrait améliorer la durabilité du secteur du tourisme et contribuer à atténuer le déséquilibre territorial entre la côte et l'intérieur des terres.

Au cours des 4 prochaines années, **l'UICN-Med renforcera ainsi son travail sur la gestion des écosystèmes dans les aires protégées dédiées mais contribuera également à améliorer la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification spatiale et**

sectorielle, et le tourisme en particulier. Elle renforcera ainsi son travail sur la gestion des zones côtières, l'écotourisme et les aires protégées (AP), englobant une approche holistique pour rééquilibrer la relation entre le tourisme, les populations et la nature en Afrique du Nord. Elle concentrera plus particulièrement son action sur :

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>Mesurer et réduire les impacts des activités touristiques dans les zones côtières, en informant les politiques et en développant les capacités des acteurs et des décideurs.</i></p>	<p>L'UICN-Med visera à réduire les pressions touristiques dans les limites socio-écologiques des principales destinations côtières de la Méditerranée, en gérant la croissance du tourisme pour obtenir un impact net positif. En AN, elle travaillera à la fois avec les administrations locales pour encourager le développement de stratégies et de politiques de tourisme durable, et avec les acteurs du secteur privé pour améliorer les pratiques dans la chaîne de valeur du tourisme.</p> <p>Elle plaidera en faveur d'un changement de politique et de l'intégration de la conservation de la biodiversité et du programme de durabilité dans le tourisme. Plus spécifiquement, l'UICN-Med développera de nouveaux outils et de nouvelles directives pour planifier, gérer et surveiller l'impact net du tourisme sur les principaux services écosystémiques dans les zones côtières pour les destinations et les administrations qui gèrent l'environnement côtier, selon les principes de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC).</p> <p>L'UICN-Med contribuera également à l'intégration de la biodiversité dans l'industrie du tourisme, en augmentant la valorisation des paysages naturels côtiers d'Afrique du Nord en tant qu'atout touristique clé et en sensibilisant davantage le secteur à la biodiversité marine et côtière.</p>
<p><i>Soutenir les zones protégées terrestres, côtières et marines des pays de l'AN dans la réalisation de leurs objectifs de conservation et de développement durable, notamment par le développement de l'écotourisme.</i></p>	<p>L'UICN-Med continuera à promouvoir le développement de modèles de tourisme durable ayant un impact positif direct et indirect sur la conservation à l'intérieur et autour des aires protégées, en augmentant leur rôle dans le développement durable.</p> <p>Elle s'appuiera sur les réalisations précédentes dans ce domaine, en particulier le développement d'outils de gestion et de suivi pour le développement de l'écotourisme dans les AP, tels que les normes, les lignes directrices et les indicateurs, y compris un outil de calcul de l'empreinte écologique adapté aux produits écotouristiques. Elle s'appuiera également sur le réseau Mediterranean Experience of Ecotourism (MEET), une association à but non-lucratif créée en 2018 pour soutenir les AP méditerranéennes dans le développement d'un écotourisme bénéfique à la conservation et aux communautés locales. L'approche MEET rassemble les secteurs public et privé ainsi que les gestionnaires d'aires protégées pour s'engager dans le développement de produits écotouristiques. L'UICN-Med va plus particulièrement promouvoir la formation et l'intégration des sites nord-africains dans le réseau MEET.</p> <p>L'UICN-Med renforcera les capacités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées d'Afrique du Nord, par le biais d'un accompagnement, d'ateliers de formation et de MOOC, en donnant aux gestionnaires d'aires protégées la formation et les outils nécessaires pour mesurer, gérer et maintenir les impacts du tourisme dans des limites acceptables. Il contribuera à créer des produits écotouristiques innovants dans les aires protégées d'Afrique du Nord en tant qu'exemples de bonnes pratiques, en aidant les opérateurs locaux à accéder au marché par le biais de la communauté du réseau MEET.</p>

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>Soutenir les pays pour améliorer la couverture et la gestion efficace des réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres, en renforçant leur connectivité.</i></p>	<p>Comme cela a été initié dans les programmes précédents, l'UICN-Med continuera à soutenir l'adoption de l'Initiative de la Liste Verte en AN, en soutenant les Groupes d'Experts d'Evaluation de la Liste Verte (GELV) pour le Maghreb (un GEAL régional couvrant trois pays). La Liste Verte des Zones Protégées et Conservées est une norme mondiale qui est utilisée pour mettre en évidence les réussites mondiales en matière de gestion des zones protégées.</p> <p>Le renforcement des capacités et l'assistance technique continueront d'être fournis pour aider les aires de conservation à atteindre une gouvernance et une gestion efficaces, en particulier pour les gestionnaires de sites. L'UICN-Med s'efforcera de renforcer les capacités des communautés locales et des parties prenantes à gérer et conserver les aires protégées et les ressources naturelles. Ce programme continuera par ailleurs à encourager l'implication des organisations de la société civile dans la conservation et la gestion des aires de conservation, notamment à travers le programme PPI OSCAN, renforçant ainsi le rôle et les capacités techniques, administratives et financières des OSC des pays d'Afrique du Nord dans la conservation de la nature et la gestion des ressources naturelles.</p> <p>Enfin, en collaboration avec les différents acteurs nationaux impliqués dans la conservation, l'UICN-Med contribuera également à l'identification de bio-corridors pour renforcer la connectivité et la résilience des systèmes nationaux d'aires protégées, en lien avec l'identification des ZCB.</p>

4.2.4 Biodiversité marine et Economie Bleue

Malgré des progrès notables au cours des dernières décennies, l'état de santé de l'écosystème marin de la mer Méditerranée reste préoccupant. Sa nature de mer semi-fermée réagit plus rapidement que l'océan mondial aux changements environnementaux et climatiques. Les écosystèmes côtiers et marins sont menacés par les impacts des pressions anthropiques croissantes telles que la surpêche (75 % des stocks évalués sont encore surexploités en 2020), la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et les pratiques hautement nuisibles, la dégradation de l'habitat, l'augmentation de la pollution terrestre et marine et la propagation d'espèces non indigènes, ainsi que les impacts globaux accablants causés par le changement climatique et les impacts cumulatifs induits par le développement côtier.

D'autre part, la couverture des aires marines protégées, même très proche de l'objectif d'Aichi de 10% au niveau régional, est aujourd'hui loin d'être représentative de la biodiversité de la mer Méditerranée, tandis que la majorité d'entre elles sont encore gérées de manière inefficace et largement sous-financées. En outre, les connaissances et les données disponibles pour la gestion de la conservation marine sont encore insuffisantes et disparates.

L'UICN s'est efforcée de réduire ces menaces au cours des programmes précédents et s'appuiera sur les résultats obtenus, tels que l'élaboration d'une stratégie de collaboration entre les pays méditerranéens pour surveiller et atténuer les prises accessoires d'espèces vulnérables. Elle a également soutenu la mise en œuvre de mesures spatiales et temporelles efficaces (AMP, zones de gestion locale, fermetures de pêcheries aux engins) pour protéger les ressources et les écosystèmes marins des activités de pêche potentiellement nuisibles, avec un accent particulier sur le Maroc et la Tunisie. Au cours des 4 prochaines années, l'UICN continuera à contribuer au maintien, à la restauration et à l'utilisation durable des ressources marines.

L'UICN-Med suivra donc deux objectifs spécifiques qui sont :

Objectifs spécifiques	Description
<p><i>Mettre un terme à la disparition d'espèces marines, au déclin de l'intégrité des écosystèmes marins et amorcer leur restauration.</i></p>	<p>L'UICN-Med contribuera à restaurer une mer Méditerranée saine, en identifiant, soutenant et renforçant de nouvelles mesures de conservation efficaces basées sur les zones (AMCEZ, réserves de pêche et AMP) en Afrique du Nord, et des solutions techniques et basées sur la nature (y compris dans le secteur de la pêche) pour conserver la biodiversité et renforcer la pêche durable.</p> <p>L'UICN-Med travaillera et contribuera à l'évaluation, au développement et à la mise en œuvre de plans de reconstitution pour conserver les espèces marines en danger critique d'extinction, en danger et vulnérables, parmi lesquelles les requins et les raies menacés d'extinction.</p> <p>Le programme soutiendra en outre les membres du gouvernement et les communautés pour accroître les efforts d'évaluation de l'impact, d'atténuation et de gestion des espèces exotiques envahissantes marines.</p>
<p><i>Promouvoir des utilisations durables des ressources naturelles marines afin de générer des résultats positifs globaux en matière de biodiversité et des avantages en termes de moyens de subsistance pour les communautés côtières de l'AN.</i></p>	<p>L'UICN s'efforcera d'étendre les pratiques de gestion durable des pêches en impliquant les autorités et les parties prenantes locales de l'AN afin de renforcer la résilience socio-écologique des communautés de pêcheurs (y compris la génération de jeunes pêcheurs et le rôle des femmes). À ce titre, elle soutiendra, par le biais du renforcement des capacités et du partage des connaissances, le développement de techniques de surveillance des pêches et de réduction efficace des prises accessoires pouvant être mises en œuvre pour différentes opérations et engins de pêche utilisés dans toute la région, notamment à partir des résultats du projet MedBycatch antérieur. L'UICN-Med s'efforcera également de renforcer les mécanismes de gouvernance par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de mesures fondées sur la gestion écosystémique des pêches, tout en renforçant la capacité de suivi, de contrôle et de surveillance dans les pays d'Afrique du Nord.</p> <p>Des efforts seront développés pour atteindre d'autres secteurs économiques, tels que l'aquaculture et le tourisme côtier, afin d'évaluer et de développer la voie à suivre pour mettre en œuvre des pratiques de gestion durable et élaborer des lignes directrices sur les meilleures pratiques.</p>
<p><i>Maintenir des processus maritimes et côtiers en tant que base essentielle de la stabilité planétaire</i></p>	<p>À ce jour, l'UICN-Med a déjà œuvré à l'amélioration des connaissances et à l'orientation des politiques afin de prévenir les impacts négatifs importants sur les écosystèmes marins profonds vulnérables et de protéger les espèces et les habitats menacés. Le programme AN continuera à promouvoir et à diffuser l'application d'outils de gestion spatiale et adaptative, ainsi qu'une évaluation cohérente et des connaissances scientifiques parmi les parties prenantes et les décideurs de l'AN, afin de contribuer à la protection et à l'amélioration des écosystèmes côtiers et profonds de la Méditerranée.</p> <p>Il s'agira en particulier de favoriser des plans de gestion à long terme efficaces pour les écosystèmes côtiers et d'eaux profondes qui combinent le respect de la législation, les interactions biologiques, les impacts sur les espèces et habitats sensibles et protégés, les aspects économiques et sociaux des opérations du secteur et les questions de gouvernance liées à ces questions dans l'AN. Cela permettra d'accroître les zones d'écosystèmes marins faisant l'objet d'une planification spatiale (GIZC et PSM) et d'apporter un soutien à</p>

Objectifs spécifiques	Description
	la mise en œuvre des résolutions des Nations unies (par exemple, l'Assemblée générale des Nations unies) et des conventions et accords régionaux.

4.2.5 Conservation de la nature et système alimentaire

Dans l'ensemble des pays d'Afrique du Nord, l'évolution générale des paysages agricoles se caractérise de manière polarisée, par l'abandon ou l'intensification. Cette conversion effective des systèmes agricoles provoque la perte de la biodiversité qui y est associée, car de nombreuses espèces sauvages dépendent des pratiques agricoles, pastorales et sylvicoles, souvent de manières complexes et multidirectionnelles. Cela réduit leur résilience et leur adaptation aux variations, provoque une instabilité et augmente le risque d'effondrement de l'ensemble du système.

Heureusement, certaines pratiques agricoles, pastorales et sylvicoles maintiennent des éléments de diversité sauvage dans toute la région d'Afrique du Nord, ce qui favorise l'équilibre du système. En particulier, les agro-écosystèmes oasiens typiques de l'Afrique du Nord sont à l'origine de la majeure partie de la diversité génétique des palmiers dattiers en Afrique du Nord. La culture en trois couches qui y est pratiquée est unique au monde et illustre parfaitement l'équilibre qui peut être trouvé entre diversité biologique et productivité agricole. Cependant, ces écosystèmes sont de plus en plus menacés par la désertification et la migration des populations vers les zones urbaines. En effet, de nombreux types d'agriculture traditionnelle sont en train de disparaître en raison de la difficulté économique de leur maintien. Ceci est en partie dû à un manque de reconnaissance et de mesure de l'ampleur des services écosystémiques que ces pratiques culturelles fournissent. Pour arrêter la perte de ces systèmes précieux, il est décisif de renforcer le lien entre la biodiversité et les pratiques agricoles qui la maintiennent, en promouvant plus d'actions pour le soutien et le maintien de ce type d'agriculture.

Au cours des 4 prochaines années, l'UICN-Med s'efforcera d'encourager les pratiques durables, y compris la gestion de l'eau, qui maintiennent la biodiversité des paysages nord-africains et assurent la stabilité socio-économique des communautés rurales, ainsi que de travailler à la création de ponts entre la population urbaine et les paysages ruraux. L'approche de l'UICN-Med sera de travailler de manière holistique, car les systèmes agricoles sont complexes et interconnectés de nombreuses manières différentes. Elle visera en particulier à:

Objectifs spécifiques	Description
<i>Promouvoir, communiquer et maintenir des pratiques agricoles qui préservent et génèrent une rétroaction positive sur la biodiversité autochtone et les services écosystémiques.</i>	<p>L'UICN-Med contribuera à renforcer les connaissances sur les liens entre les pratiques culturelles et la biodiversité dans le bassin méditerranéen, y compris en Afrique du Nord, en analysant la biodiversité associée aux pratiques culturelles dans des sites pilotes (y compris en Afrique du Nord), dans le but de reconnaître que de nombreuses pratiques humaines peuvent contribuer à l'intégrité écologique et fonctionnelle du paysage. L'UICN-Med renforcera ces types de pratiques dans tous les pays méditerranéens, en capitalisant sur des exemples de boucles de rétroaction entre les pratiques agricoles et la biodiversité, afin de prouver leurs avantages pour maintenir la fonctionnalité correcte de ces paysages culturels.</p> <p>Un accent particulier sera mis sur les écosystèmes des oasis. L'UICN-Med contribuera à l'identification des principales oasis menacées dans la région et développera des activités de revitalisation et de restauration en partenariat avec les membres afin de mieux valoriser les services écosystémiques qu'elles fournissent et leur potentiel pour combiner agriculture et biodiversité.</p>

Objectifs spécifiques	Description
	Elle accordera également une attention particulière à la gestion de l'eau dans ces écosystèmes, dans une région où cette question deviendra centrale dans les années à venir, en lien avec les effets du changement climatique.
<i>Améliorer les tendances des consommateurs dans les villes et connecter la population urbaine à la nature et au monde rural – améliorer le lien entre les villes et les zones rurales</i>	Suivant l'élan créé par le Pacte de Milan, l'UICN-Med soutiendra la mise en œuvre de cette initiative mondiale en Afrique du Nord , en renforçant les pratiques mises en œuvre par certaines villes et en ayant un impact positif évident sur la conservation de la biodiversité dans les paysages agricoles. Elle s'emploiera à renforcer l'approche paysagère agricole dans le cadre du Pacte de Milan, afin de promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité.
<i>Réduire la quantité de plastique qui se déverse dans l'environnement</i>	<p>La pollution plastique a un impact négatif sur les écosystèmes terrestres et la biodiversité, en polluant le sol elle affecte directement le système alimentaire. Une grande partie du plastique issu des modes de vies contemporains, de l'agriculture et autres secteurs, peut mettre jusqu'à 1 000 ans à se décomposer, entraînant des substances potentiellement toxiques dans le sol, les sédiments et les rivières. Le plastique a également des impacts visibles sur la biodiversité marine et terrestre, en particulier pour des espèces qui peuvent l'ingérer, provoquant l'étouffement ou l'emmêlement.</p> <p>L'UICN-Med s'efforcera d'améliorer les connaissances sur les origines des plastiques marins dans les zones terrestres, et sur l'état actuel de la pollution plastique en identifiant les points principaux émetteurs de plastique ainsi que sur les évaluations politiques et économiques afin de fournir des recommandations. Elle engagera également les parties prenantes à développer des solutions aux fuites de plastique et à en réduire l'utilisation, en développant un réseau d'entreprises dans le bassin méditerranéen et en favorisant des solutions commerciales innovantes pour accélérer la prévention de la pollution plastique grâce à l'initiative Beyond Plastic Med (BeMed), que l'UICN-Med a rejoint en 2019⁸.</p>

5. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

5.1 L'Approche « One Programme »

Le Programme de travail UICN-Med 2021-2024 pour l'Afrique du Nord identifie les priorités régionales dans le cadre du Programme global de l'UICN. Il vise à **guider l'action et à renforcer la collaboration entre le Secrétariat de l'UICN, les membres de l'UICN, les Commissions et les Comités nationaux de l'UICN dans la région**, en suivant l'approche " One Programme " de l'UICN. Les rôles respectifs, les capacités et les caractéristiques uniques des parties constitutives de l'Union seront mis à profit pour sa mise en œuvre.

Les membres nord-africains de l'UICN (gouvernements et OSC) sont engagés dans la mise en œuvre de ce programme de l'UICN et contribuent par leurs propres efforts et ressources à la réalisation des résultats attendus. Certaines des activités et tâches entreprises par les Membres sont clairement

⁸ L'association Beyond Plastic Med a lancé son Business Club pour réunir des entreprises et des scientifiques et favoriser leur collaboration afin de développer des solutions commerciales concrètes pour réduire la pollution plastique à la source.

intégrées dans les objectifs du programme et peuvent être comptabilisées comme faisant partie de sa mise en œuvre. En particulier, les comités nationaux et régionaux en Afrique du Nord jouent un rôle important dans la traduction du programme en plans d'action nationaux opérationnels pertinents. L'UICN Med favorisera également l'implication de ses membres dans la mise en œuvre et leur appropriation du programme Afrique du Nord par la signature d'accords de partenariat à long terme avec les institutions gouvernementales nationales afin d'identifier les domaines d'action prioritaires et les moyens de mise en œuvre. Une attention particulière sera également accordée à l'augmentation du nombre de membres et de partenaires de l'UICN au niveau national et au renforcement de l'implication des partenaires locaux les plus pertinents dans la mise en œuvre du programme.

La participation des femmes et la garantie d'une approche de genre dans la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles seront renforcées dans toutes les activités de l'UICN-Med, en particulier au niveau des projets. En particulier, dans de nombreuses zones rurales d'Afrique du Nord, les femmes ont le potentiel pour jouer un rôle central dans l'amélioration de la durabilité de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Si l'intégration des considérations de genre doit continuer à être un élément transversal du Programme de l'UICN en Afrique du Nord, la participation des femmes aux activités de conservation à différents niveaux, y compris dans les activités communautaires, doit être particulièrement encouragée et soutenue, notamment par le biais du programme PPI OSCAN. Il sera également important de renforcer l'implication des jeunes générations dans la mise en œuvre des actions de ce programme.

5.2 Renforcement de la coopération et de la coordination

L'accent est mis sur le **renforcement de la coopération entre les Membres, les Comités nationaux, les experts des Commissions, les partenaires clés et l'UICN-Med** afin de renforcer la mise en œuvre du programme et son impact sur le terrain. L'amélioration de la coordination et de la coopération entre les différentes parties constitutives de l'UICN nécessitera des réunions plus régulières afin de s'assurer que tous les points de vue et les besoins pertinents sont pris en compte, de partager les expériences et le savoir-faire - et de tirer les leçons des échecs et des réussites. Les nouvelles technologies disponibles (visio) peuvent être utilisées à cette fin, en particulier dans l'ère post-Covid19 à venir.

En outre, **une forte coordination est également prévue au niveau du Secrétariat** avec le Bureau régional européen de l'UICN (EURO), le Bureau d'Europe centrale et orientale (ECARO) et le Bureau d'Asie occidentale (RoWA). La force de l'UICN réside dans une approche précise et multilatérale. Le travail d'un bureau ne serait pas aussi efficace sans le soutien et la coordination des autres bureaux de l'UICN dans le monde, en particulier ceux de la même région géographique. Le travail de l'UICN-Med couvre l'ensemble du bassin méditerranéen, intégrant les pays d'Europe du Sud et de l'Est, les Balkans et l'Asie occidentale, et nécessite donc des contacts réguliers avec les bureaux EURO, ECARO et RoWA. Pour s'assurer que l'UICN parle d'une seule voix au sein du bassin méditerranéen, ces bureaux régionaux de l'UICN établiront un groupe de coordination directeur afin de mettre en évidence les synergies et de superviser la mise en œuvre de leurs programmes respectifs. Le groupe sera composé d'un représentant de chaque bureau et se réunira régulièrement, une fois tous les trois mois, afin de discuter des progrès réalisés à ce jour, de discuter des réactions des membres et d'améliorer l'intégration des priorités de l'UICN. Ce mécanisme de coordination permettra d'identifier les possibilités de collaboration et fournira une plateforme pour aborder l'une des priorités clés de tous les bureaux : **un engagement plus fort des membres**. À cette fin, et pour faciliter le processus, l'élaboration d'une méthodologie commune pour recueillir les contributions et les propositions des membres sera étudiée. Le nouveau groupe de coordination directeur veillera également à ce que les forces et les priorités de chaque bureau soient mieux soutenues par les autres composantes du

secrétariat. Enfin, il permettra d'aborder conjointement les axes de travail d'intérêt commun, tels que l'agriculture, les AP, la restauration et les SfN.

Les bureaux régionaux de l'UICN impliqués dans le bassin méditerranéen devraient ainsi contribuer à **renforcer la coopération entre les rives Nord, Est et Sud de la Méditerranée** par la participation des pays membres à des initiatives et programmes régionaux communs liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles. L'UICN-Med veillera particulièrement à ce que les partenaires nord-africains soient bien représentés dans les initiatives régionales.

Cette approche s'inscrira dans le cadre du projet de restructuration organisationnelle du secrétariat en cours⁹, qui vise à améliorer l'intégration institutionnelle et l'efficacité opérationnelle de Nature 2030, en clarifiant les rôles et responsabilités du personnel aux niveaux thématique et régional. Dans ce contexte, l'UICN-Med s'engage à mettre pleinement en œuvre et à assurer le bon fonctionnement de ce nouveau système de gouvernance.

5.3 Mobilisation de ressources

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme devrait être renforcée par la recherche de nouveaux donateurs et de nouvelles opportunités de collecte de fonds, du fait du retrait de la Fondation MAVA en 2022, l'un des principaux donateurs de l'UICN-Med. En particulier, de nouvelles opportunités de financement seront recherchées à travers la participation à des programmes européens soutenus par les fonds de développement et de coopération régionale pour la Méditerranée et d'autres fonds de l'UE (tel que Life). L'UICN-Med peut également envisager d'autres donateurs, tels que des fondations et des agences de coopération bilatérale impliquées dans la région. Elle cherchera enfin à exploiter les synergies avec d'autres programmes et initiatives régionales qui partagent des objectifs similaires.

6. PARTENARIATS

La force scientifique de l'UICN, sa capacité à fédérer, sa présence mondiale, le nombre et la diversité de ses membres et, à son fondement, **ses partenariats, font partie intégrante du travail et du fonctionnement de l'UICN**. Cela permet à l'Union de réagir à l'échelle nécessaire pour une action positive, pertinente et porteuse de changement pour un avenir plus durable.

Outre la mobilisation des nombreuses parties constitutives de l'Union (gouvernements et ONG), **les partenariats pour la mise en œuvre du programme Afrique du Nord seront renforcés et diversifiés**. La participation et la coopération des représentants des institutions nationales de différents secteurs économiques, du secteur privé, des ONG, des universités et des centres académiques, et des acteurs locaux concernés, y compris les communautés, seront renforcées. L'UICN-Med continuera à tendre la main aux autorités locales, aux secteurs et aux entreprises pour promouvoir un dialogue constructif et trouver des points communs afin de créer des partenariats et des coalitions qui s'engagent à assurer un rétablissement effectif de la nature. Cela impliquera également d'améliorer la consultation et l'implication des partenaires dans la préparation des projets, de renforcer leurs capacités de préparation et de gestion des projets et d'assurer des relations harmonieuses et un travail en réseau entre les partenaires.

Plus largement, l'UICN-Med continuera à travailler en étroite collaboration avec les principaux organes de gouvernance en Méditerranée, ainsi qu'avec les principales parties prenantes agissant dans

⁹ Une nouvelle structure opérationnelle pour la réalisation du travail programmatique de l'UICN, présentée en août 2021.

la région, afin d'influencer l'agenda régional de conservation de la nature et de **soutenir les processus institutionnels menant à une conservation et une gestion efficaces de la biodiversité**, du patrimoine naturel et des ressources dans la région méditerranéenne. Elle continuera donc à travailler en étroite collaboration avec les organisations et initiatives régionales qui partagent la même vision d'une mer et d'un littoral méditerranéens sains comme élément incontournable du développement durable dans la région, telles que : le Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE-PAM) de la Convention de Barcelone, ACCOBAMS ou la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Sur la seule année 2020, l'UICN-Med a signé 6 nouveaux accords de partenariat avec des institutions telles que l'Initiative pour les zones humides méditerranéennes de Ramsar (MedWET), le réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (RAC-SPA), ce qui démontre la richesse de l'approche collaborative de l'UICN-Med dans la région, qui sera amenée à être renforcée.

7. ANNEXES

7.1 Cadre de résultats du Programme Afrique du Nord 2021-2024

Résultats attendus / objectifs spécifiques du Programme Afrique du Nord	Indicateurs	Objectifs 2024	Contribution aux résultats du programme mondial de l'UICN et aux autres objectifs internationaux			Impacts attendus d'ici 2030
			Résultats mondiaux de l'UICN	ODD	Objectifs de biodiversité post 2020	
Solutions fondées sur la Nature et Changement Climatique Objectif global : Intégrer la biodiversité et les Solutions fondées sur la Nature (SfN) dans les politiques, la gestion et les secteurs clés.						
1.1 Promouvoir la norme SfN dans les pays d'Afrique du Nord (AN) pour différents types d'écosystèmes, par la production de connaissances et le renforcement des capacités sur la norme SfN.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de renforcement des capacités réalisées (programme de renforcement des capacités, réseau d'experts, cartographie / base de données des initiatives SfN, e-learning, ateliers...) • Nombre de publications publiées sur le concept et les normes SfN et ses bénéfices (économiques, environnementaux, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 programme de renforcement des capacités est mise en œuvre, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 réseau d'experts est créé ○ 1 base de données d'expériences SfN est créée ○ 1 atelier par an est organisé pour réunir les experts et les membres de la SfN • 1 publication est éditée sur les expériences nord-africaines et les retours d'expérience. • 5 fiches sectorielles SfN sont éditées (SfN dans les villes, tourisme, agriculture, ...) 	C3	2.4, 6.6, 11.5, 12.8, 13.1	7, 10	Réduire les menaces liées au changement climatique

Résultats attendus / objectifs spécifiques du Programme Afrique du Nord	Indicateurs	Objectifs 2024	Contribution aux résultats du programme mondial de l'UICN et aux autres objectifs internationaux			Impacts attendus d'ici 2030
			Résultats mondiaux de l'UICN	ODD	Objectifs de biodiversité post 2020	
1.2 Soutenir le déploiement et l'adoption de la SfN dans les secteurs publics et privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dialogues nationaux multipartites lancés sur les SfN. • Nombre de rapports sur les dialogues nationaux multipartites • Nombre d'actions pilotes pour la restauration d'écosystèmes dégradés mises en œuvre • Nombre de projets promouvant les SfN dans différents écosystèmes (agro-écosystèmes, zones urbaines, zones humides...) soumis à des appels de fonds) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un dialogue multi-acteurs est initié au niveau national dans chaque pays • Une action pilote de démonstration pour la restauration des écosystèmes dégradés est mise en œuvre dans chaque pays • Au moins 3 projets promouvant des mesures SfN dans des écosystèmes spécifiques (tels que les paysages agricoles pour assurer la sécurité alimentaire et dans les zones humides et les écosystèmes côtiers pour se protéger de l'érosion côtière) dans la région sont identifiés et soumis pour financement 	L3, C1, C2	6.6, 12.6	7, 10	Réduire les menaces liées au changement climatique Soutenir la conservation de la biodiversité Soutenir des moyens de subsistance résilients
1.3 Améliorer les conditions cadres pour la NbS au niveau politique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures de SfN incluses dans les CDN et dans d'autres cadres et politiques stratégiques nationaux pertinents en matière de changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • De nouvelles mesures de SfN sont intégrées dans les cadres et politiques nationaux en matière de changement climatique dans les pays NA, y compris dans le processus de révision des CDN 	C1, C2	13.2, 13.3	7, 10	Réduire les menaces liées au changement climatique
Standards de Biodiversité et Indicateurs						
<u>Objectif global</u> : Diffusion des outils pour la connaissance et des standards IUCN, promotion de leur application dans la communauté de la conservation et les secteurs liés						
2.1 Renforcer la communication et le développement d'outils pour la connaissance (OC) pour informer	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de produits de connaissance de l'UICN élaborés, réévalués ou 	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'au moins un produit de connaissance de l'UICN est lancée (RLTS, 	L1, O3	11.4, 15.5	3, 19	Soutenir la conservation de la biodiversité :

<p>les politiques et la prise de décisions en matière de conservation de la biodiversité dans les pays d'AN</p>	<p>développés / élargis ou facilités aux niveaux régional et national (en particulier les Listes rouges des espèces et des écosystèmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Listes Rouges nationales d'espèces et d'écosystèmes disponibles • Nombre de pays formés pour établir et faire le suivi des Listes Rouges nationales • Nombre de nouvelles ZCB identifiées ou mises à jour (zones marines, terrestres, d'eau douce, zones importantes pour les plantes - ZIP, oasis, zones humides...) et cartographiées • Nombre d'études/évaluations portant sur la gestion de la conservation des ZCB • Nombre de rapports/ publications thématiques sur des sujets clés (état et tendances de la biodiversité, zones de conservation, services écosystémiques, impacts du changement climatique...) • Type d'outils de communication et de diffusion de l'information utilisés (rapports techniques, outils web, médias sociaux...) • Nombre et type de parties prenantes publiques et privées ciblées par les communications 	<p>RLE) ou développée et étendue pour couvrir de nouveaux groupes d'espèces et d'écosystèmes dans chaque pays de l'AN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes de l'AN sont formées à l'élaboration et au suivi des Listes Rouges • De nouvelles ZCB sont identifiées et évaluées dans chaque pays d'AN, et les connaissances sont disponibles pour effectuer leur conservation • Les connaissances sur la valeur, l'état de conservation et les tendances de la biodiversité sont consolidées et communiquées afin d'influencer les politiques, la prise de décision et les actions de conservation de la nature dans les pays d'AN 				<p>améliorer les connaissances pour la préparation des stratégies de conservation</p>
---	--	---	--	--	--	---

<p>2.2 Promouvoir la conservation des espèces et des écosystèmes marins et terrestres essentiels, par la planification stratégique et la mise en œuvre de mesures prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies nationales de conservation et de plans d'action préparés ou en cours de mise en œuvre • Nombre d'ateliers, de formations et de soutien technique • Nombre d'AMCEZs identifiés ou en cours de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une nouvelle stratégie nationale de conservation (ou de plans d'action) pour les espèces et les habitats clés est préparée et mise en œuvre dans chaque pays de l'AN • Les parties prenantes des pays d'AN sont habilitées à gérer des données fiables afin d'appliquer efficacement les outils et les normes de l'UICN (RLS, RLE, ZCB, GLPCA) pour informer et faire progresser les stratégies et les plans d'action nationaux de conservation. • De nouvelles AMCEZ sont identifiées et/ou en cours de mise en œuvre dans les pays d'AN, notamment pour les écosystèmes d'oasis 	<p>L1, W1, O1, O3</p>	<p>15.5, 15.9</p>	<p>3, 4, 13</p>	<p>Soutenir la conservation de la biodiversité par l'élaboration de stratégies de conservation.</p>
<p>2.3 Renforcer l'utilisation et l'application des produits de la connaissance en tant qu'outil d'évaluation et de réduction des menaces d'origine humaine pesant sur les écosystèmes, y compris les incidences des principaux secteurs économiques et des espèces exotiques envahissantes (EEE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nb de menaces critiques identifiées et évaluées (ex : chasse illégale/non durable, lignes électriques, surpâturage, barrages, EEE etc...) • Nombre d'évaluations d'impact sectoriel réalisées • Nombre de lignes directrices et de normes sur la conservation de la biodiversité intégrées dans les politiques, les secteurs et les processus de passation de marché • Nombre de lignes directrices et de normes sur les EEE produites et diffusées • Nombre de secteurs ciblés par la promotion d'alternatives d'atténuation des EEE 	<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts des principales pressions sur la biodiversité sont évalués et mesurés et des actions sont recommandées pour les atténuer (par exemple dans le secteur de l'énergie) • Au moins une analyse d'impact sectorielle est réalisée dans chaque pays • Les lignes directrices et les normes sont intégrées dans les politiques, secteurs et processus d'approvisionnement dans chaque pays • Des alternatives réussies de réduction des EEE sont promues pour au moins 2 différents secteurs (par exemple, les activités liées à la pêche, les hôtels, les jardins privés, les pépinières) 	<p>W1, W3</p>	<p>6.3, 6.4, 7.1, 9.4, 12.6, 15.8</p>	<p>3, 5, 13, 14, 15, 19</p>	<p>Réduire les menaces, notamment les EEE</p>

Résilience des Ecosystèmes et Aménagement du Territoire						
Objectif global : Améliorer la planification spatiale et sectorielle afin de réduire les impacts du tourisme dans les zones côtières et protégées et de renforcer la multifonctionnalité des écosystèmes.						
3.1 Mesurer et réduire les impacts des activités touristiques dans les zones côtières, en informant les politiques et en développant les capacités des acteurs et des décideurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de méthodologies développées et testées • Nombre de destinations pilotes soutenues • Nombre de mesures et de pratiques politiques locales adoptées promouvant le tourisme durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Les services écosystémiques des destinations touristiques côtières sont identifiés et évalués, grâce à l'élaboration d'une méthodologie testée dans au moins une destination de la région d'AN • Une approche basée sur les écosystèmes, comprenant les produits de connaissance de l'UICN, est disponible pour être intégrée par les gestionnaires de destinations dans les processus de prise de décision, grâce à l'élaboration d'une méthodologie testée dans au moins une destination de la région d'AN • Les acteurs d'au moins 2 administrations locales intègrent la durabilité dans leurs politiques et pratiques touristiques dans la région d'AN 	P2	6.4, 12b	14	Soutenir la conservation de la biodiversité : planification sectorielle et spatiale Soutenir les moyens de subsistance résilients : tourisme
3.2 Soutenir les aires protégées terrestres, côtières et marines des pays de l'AN dans la réalisation de leurs objectifs de conservation et de développement durable, notamment par le développement de l'écotourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stratégies d'écotourisme élaborées dans les AP • Nombre de membres d'AN dans le réseau MEET • Nombre de projets liés à l'écotourisme financés (PPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 aires protégées d'AN développent des stratégies spécifiques d'écotourisme, créées conjointement par les secteurs du tourisme et de la conservation • Le modèle d'écotourisme MEET est amélioré et adopté (avec des outils de gestion des destinations) par des AP des pays d'Afrique du Nord • Des projets d'écotourisme améliorant les moyens de subsistance et impliquant 	P2	14.5, 15.1	1, 2	Soutenir la conservation de la biodiversité : planification sectorielle et spatiale Soutenir les moyens de subsistance résilients : tourisme

		des OSC sont mis en œuvre dans des aires protégées d'Afrique du Nord				
3.3 Aider les pays à améliorer la couverture et la gestion efficace des réseaux nationaux d'aires protégées marines et terrestres, en renforçant leur connectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'AP nord-africaines enregistrées dans le programme de la Liste verte de l'UICN • Nb de nouveaux candidats à la Liste Verte d'Afrique du Nord formés • Nb de formations et d'appuis techniques • Nb de bio-corridors identifiés (en lien avec l'identification des ZCB) • Nombre d'oasis couvertes par l'AMCEZ 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 7 aires protégées nord-africaines sont enregistrées dans le programme de la liste verte de l'UICN • Au moins 3 nouveaux sites candidats AN sont soutenus pour adopter l'initiative de la liste verte • Des actions pilotes et des programmes de cogestion impliquant les parties prenantes concernées, les OSC et le secteur des affaires dans la gestion des AP et la conservation de la nature sont développés • 3 nouveaux bio-corridors sont identifiés selon les directives de l'UICN dans la région • 3 oasis sont identifiées pour la mise en œuvre de l'AMCEZ dans la région 	P2	15.9, 13.2	1, 2	Soutenir la conservation de la biodiversité : schémas de gouvernance et de planification sectorielle et spatiale
Biodiversité Marine et Economie Bleue						
<u>Objectif global</u> : Améliorer les pratiques et promouvoir les politiques, les mesures de gestion et le cadre de gouvernance pour mieux gérer les écosystèmes marins et d'eaux profondes et réduire les menaces (y compris la pêche).						
4.1 Mettre un terme à la disparition d'espèces marines et au déclin de l'intégrité des écosystèmes marins et amorcer leur restauration	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ, réserves de pêche, MPA) identifiées et/ou soutenues • Nombre de plans de reconstitution visant à conserver les espèces marines en danger critique d'extinction et en voie de disparition élaborés ou mis à jour 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 mesures efficaces de conservation par zone sont identifiées et/ou soutenues dans la région • 3 plans de reconstitution d'espèces marines menacées sont élaborés ou mis à jour dans la région 	O1	14,5	2	Soutenir les moyens de subsistance résilients : la pêche

<p>4.2 Promouvoir des utilisations durables des ressources naturelles marines afin de générer des résultats positifs globaux en matière de biodiversité et des avantages en termes de moyens de subsistance pour les communautés côtières de l'AN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pays de l'AN adoptant des outils de gestion pour réduire les prises accessoires d'espèces vulnérables • Nombre de techniques efficaces de réduction des prises accessoires • Nombre de pays de l'AN adoptant des mesures spécifiques pour améliorer la conservation des EMV et la durabilité de la pêche • Nombre de pays de l'AN appliquant des pratiques de gestion durable de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 2 pays de l'AN intègrent les outils de gestion déjà existants dans leurs politiques nationales • 5 techniques et instruments efficaces de réduction des prises accessoires pouvant être mis en œuvre pour différentes opérations et engins de pêche sont mis à disposition et utilisés dans toute la région • Des mesures de gestion spécifiques sont adoptées par au moins un pays de l'AN pour améliorer la conservation des EMV et la durabilité de la pêche • Des pratiques de gestion durable de la pêche impliquant les autorités et les parties prenantes locales et renforçant la résilience socio-écologique des communautés de pêcheurs (y compris la jeune génération de pêcheurs et les femmes) sont testées dans au moins un pays d'AN. 	<p>P2, O2</p>	<p>11.4, 12.2, 14.4, 14.b, 14.c, 15.5</p>	<p>8, 14</p>	<p>Soutenir les moyens de subsistance résilients : la pêche</p>
<p>4.3 Maintenir les processus maritimes et côtiers en tant que fondement essentiel de la stabilité planétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plans de gestion à long terme des côtes et des eaux profondes élaborés • Nombre de publications sur les écosystèmes d'eaux profondes produites et diffusées auprès des décideurs des pays de la zone AN 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes d'au moins un pays de l'AN participent à l'élaboration d'un plan de gestion côtière à long terme • 3 publications éditées sur les écosystèmes d'eau profonde et leurs ressources sont diffusées auprès des décideurs 	<p>P2, P3, O3, C2</p>	<p>14.2</p>	<p>1</p>	<p>Soutenir la conservation de la biodiversité : stratégies de conservation</p>

Conservation de la Nature et Production alimentaire							
Objectif global : Lier l'agriculture à la biodiversité afin d'assurer un approvisionnement alimentaire durable et de réduire la quantité de plastique dans l'environnement.							
5.1. Agriculture : Promouvoir, communiquer et maintenir des pratiques agricoles qui préservent et génèrent une rétroaction positive sur la biodiversité indigène et les services écosystémiques	<ul style="list-style-type: none"> Nb de méthodologies évaluant le lien entre la biodiversité et les pratiques agricoles développées et testées Nb de paysages agricoles pilotes en AN, y compris les oasis 	<ul style="list-style-type: none"> Un modèle d'évaluation des boucles de rétroaction entre la biodiversité et l'agriculture est disponible pour la communauté de la conservation (par ex. membres de l'UICN, partenaires clés et ONG) Une méthodologie d'évaluation du lien entre la biodiversité et les pratiques agricoles est testée dans au moins deux paysages agricoles en Amérique du Nord. Un projet pilote est mis en œuvre pour améliorer la valeur écologique des écosystèmes d'oasis dans la région d'AN 	P2, L1, L2, C1, C2	2.4, 12.2, 12.4, 14.1, 15.1	6, 8, 9, 14, 16	Soutenir les moyens de subsistance résilients : agriculture	
5.2 Plastique : Réduire la quantité de plastique dans l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Les leçons tirées / meilleures pratiques sur la façon d'impliquer les groupes multipartites sur la réduction des déchets plastiques en AN sont rassemblées dans une base de données dédiée 	<ul style="list-style-type: none"> 1 réseau multipartite d'experts en matière de réduction des fuites de plastique est créé Les leçons apprises et les meilleures pratiques sur la manière d'impliquer les groupes multipartites dans la réduction des fuites de plastique sont capitalisées dans un rapport 	L1, O3	3.9, 11.6, 12.5, 14.1	6	Réduire les menaces : plastique	
Domaine d'impact transversal sur le renforcement des capacités, la coopération régionale et l'appropriation des programmes pour la conservation de la biodiversité dans les pays d'Afrique du Nord.							
Objectif global : Renforcer les capacités des différentes catégories d'acteurs dans les pays d'Afrique du Nord et favoriser la mise en œuvre d'approches régionales de conservation de la biodiversité entre les rives nord et sud de la Méditerranée.							
6.1. Renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité dans les pays NA	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'accords de collaboration efficaces signés entre les organisations gouvernementales et l'UICN 	<ul style="list-style-type: none"> Un partenariat durable est établi avec les organisations gouvernementales de chaque pays de l'AN, par la signature d'accords de collaboration 					

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de comités nationaux de l'UICN soutenus dans l'élaboration de plans d'action opérationnels nationaux pour la mise en œuvre du programme national de l'UICN • Nb de plans d'action nationaux développés • Nb d'OSC environnementales émergentes soutenues 	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités de mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des conventions et des accords internationaux relatifs à la biodiversité sont améliorées dans les pays de l'AN • Les comités nationaux de l'UICN sont soutenus pour l'élaboration de plans d'action nationaux • 5 plans d'action nationaux élaborés, mis en œuvre et suivis • 40 OSC environnementales émergentes sont renforcées, et les solutions innovantes pour les personnes et la nature qui sont menées par les OSC sont soutenues et étendues 				
<p>6.2. Consolider la collaboration méditerranéenne Nord-Sud et Sud-Sud par des initiatives et des projets ciblés sur le renforcement des capacités, l'influence des politiques et les défis de la conservation marine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de représentants de l'AN (administration et experts) dans les débats et initiatives internationaux et régionaux • Activités de coopération avec les organisations régionales pertinentes (CGPM-FAO, UpM, etc..) • Nombre de projets comprenant une composante régionale impliquant des pays du nord et du sud de la Méditerranée soumis à des appels de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et engagement des partenaires nord-africains dans les initiatives et processus régionaux de conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la coopération entre les pays du Nord, de l'Est et du Sud de la Méditerranée. • La coopération entre les rives Nord, Est et Sud du bassin Med dans les initiatives et programmes régionaux liés à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources naturelles est renforcée • Au moins 2 projets développés dans les pays d'AN comportent une composante régionale impliquant des pays de la rive nord de la Méditerranée. 				
<p>6.3. Renforcer l'appropriation et la mise en œuvre du programme de</p>	<p>Communication/Diffusion</p>	<p>Communication/Diffusion (dans chaque pays)</p>				

<p>l'UICN pour l'Afrique du Nord par les membres grâce à une communication, une coordination et un suivi améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions régionales et nationales organisées • Nombre de participants <p>Suivi régulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions entre l'UICN-Med, les comités nationaux et les membres sur la mise en œuvre et le suivi du programme dans chaque pays • Nombre de mécanismes de suivi développés au niveau national <p>Coordination et mobilisation des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dialogues de coordination et de consultations avec les membres pour la mise en œuvre du programme AN au niveau national (identification des besoins, mise en commun des ressources et des capacités entre les membres et l'UICN). • Nombre de plans d'action opérationnels développés au niveau national pour la mise en œuvre du programme (décrivant les tâches et responsabilités de chacun) • Nombre d'appels à projets lancés • Nombre de membres soutenus dans la recherche de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réunion de lancement • Une réunion de suivi intermédiaire • Une réunion d'évaluation • 80% de participation des membres aux réunions • Au moins deux réunions régionales avec le Comité régional (au début du programme et à mi-parcours) <p>Suivi régulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une réunion de suivi intermédiaire sur la mise en œuvre du programme • Un mécanisme de suivi et d'évaluation développé pour suivre les contributions des membres au programme de l'AN de l'UICN <p>Coordination et mobilisation des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un dialogue de coordination organisé dans chaque pays lors du lancement du programme • 5 plans d'action opérationnels développés au niveau national avec le soutien de l'UICN-Med 				
--	--	--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats / collaborations pour la mise en œuvre de projets spécifiques • Nombre de réunions par an entre le secrétariat de l'UICN, les comités nationaux et les membres sur la mise en œuvre et le suivi du programme. • Suivi des contributions nationales aux objectifs spécifiques du programme de l'UICN 					
--	--	--	--	--	--	--

7.2. Alignement avec le Programme global 2021-2024 de l’UICN

IUCN-Med Programme des Thématiques de Travail	UICN Nature 2030 – Programme Mondial														
	Peuples			Terres			Eaux			Océans			Climat		
	P1	P2	P3	L1	L2	L3	W1	W2	W3	O1	O2	O3	C1	C2	C3
Solutions fondées sur la Nature et Changement Climatique						X							X	X	X
Standards et indicateurs de Biodiversité				X			X		X	X		X			
Résilience des Ecosystèmes et Aménagement du Territoire		X				X							X	X	
Biodiversité Marine et Economie Bleue		X	X							X	X	X		X	
Conservation de la Nature et Systèmes Alimentaires		X		X	X	X	X	X				X	X	X	

REFERENCES

- (Abumoghli et al., 2020): Abumoghli I., Goncalves A. « Environmental challenges in the mena region ». 2020. p. 10.
- (Bariche et al., 2011) : Bariche M., Bilecenoglu M., Carpenter K. E., Collette B. B., Cuttelod A., Francour P., Goren M., Kara M. H., Livingstone S. R., Malak D. A., Massutí E., Papakonstantinou C., Polidoro B. A., Pollard D., Tunesi L. Aperçu du statut de conservation des poissons marins présents en mer Méditerranée, IUCN, 2011. Disponible sur : < <https://portals.iucn.org/library/node/10041> > ISBN : 978-2-8317-1433-2.
- (Boucher, J. et al., 2020):The Mediterranean: Mare plasticum. Gland, Switzerland: IUCN, 62p
- (CEPF, 2017): Critical Ecosystem Partnership Fund. Profil d'écosystème: hotspot de biodiversité du Bassin Méditerranéen - Synthèse technique détaillée [En ligne]. juillet 2017. Disponible sur : < https://www.cepf.net/sites/default/files/mediterranean-basin-2017-ecosystem-profile-summary-french_0.pdf > (consulté le 15 juin 2021)
- (Cramer et al., 2018): Climate change and interconnected risks to sustainable development in the Mediterranean. Nature Climate Change 8, 972-980, doi: 10.1038/s41558-018-0299-2
- (FAO et Plan Bleu, 2020) : État des forêts méditerranéennes 2018. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome et Plan Bleu, Marseille.
- (FAO, 2019): Near East and North Africa Regional Synthesis for The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture. FAO, 2019, Rome.
- (FAO, 2020) : La situation des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2020 - en bref [En ligne]. Rome, Italy : FAO, 2020. 20 p. Disponible sur : < <http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb2427fr/> > (consulté le 29 juin 2021)
- (Farzanegan et al., 2018): Farzanegan M. R., Markwardt G. « Development and pollution in the Middle East and North Africa: Democracy matters ». Journal of Policy Modeling [En ligne]. 1 mars 2018. Vol. 40, n°2, p. 350-374. Disponible sur : < <https://doi.org/10.1016/j.jpolmod.2018.01.010> >
- (Galewski et al., 2021): Galewski T., Segura L., Biquet J., Saccon E. & Boutry N. Living Mediterranean Report – Monitoring species trends to secure one of the major biodiversity hotspots. Tour du Valat, 2021. France.
- (Gilabert et al., 2021): Gilabert J., Ventura S., Segura R., Martilli A., Badia A., Llasat C., Corbera J., Villalba G. « Abating heat waves in a coastal Mediterranean city: What can cool roofs and vegetation contribute? ». Urban Climate [En ligne]. 1 mai 2021. Vol. 37, p. 100863. Disponible sur : < <https://doi.org/10.1016/j.uclim.2021.100863> >
- (IPBES, 2018): The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Africa. Archer, E. Dziba, L., Mulongoy, K. J., Maoela, M. A., and Walters, M. (eds.), 2018. Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 492 pages. <http://doi.org/10.5281/zenodo.3236178>

(IUCN-NA 17-20): IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med). IUCN North African Programme 2017-2020. 2017.

(IUCN-Med 17-20): IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med). IUCN Mediterranean Programme 2017-2020. 2017.

(IUCN-Med annual report, 2020): IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med). Annual report 2020. 2020.

(IUCN-Monastir, 2019): IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med). Compte rendu des travaux du Forum régional de conservation en Afrique du nord Monastir. 24 juin 2019.

(IUCN-Motion 18, 2020): « 018 - Conservation of spring ecosystems in the Mediterranean region ». In : IUCN World Conservation Congress 2020 [En ligne]. [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://www.iucncongress2020.org/motion/018/57639> > (consulté le 29 juin 2021)

(IUCN-Med strategic framework, 2019): IUCN Centre for Mediterranean Cooperation (IUCN-Med). Strategic framework and operational plan. 13 février 2019.

(Mensching, 2013) : Mensching H. « III. Le milieu naturel du Maghreb : questions et limites de la mise en valeur du potentiel agricole ». In : Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (éd.). *Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine* [En ligne]. Aix-en-Provence : Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2013. p. 49-61. Disponible sur : < <http://books.openedition.org/iremam/114> >. ISBN : 978-2-271-08124-7.

(Mittermeier et al., 2004) : Mittermeier R., Gil P., Hoffmann M., Pilgrim J., Brooks T., Mittermeier C., Lamoreux J., Fonseca G. Hotspots Revisited. Earth's Biologically Richest and Most Endangered Terrestrial Ecoregions. [s.l.] : [s.n.], 2004. ISBN : 978-968-6397-77-2.

(Mihi et al., 2019): Mihi A., Tarai N., Chenchouni H. « Can palm date plantations and oasisification be used as a proxy to fight sustainably against desertification and sand encroachment in hot drylands? ». *Ecological Indicators* [En ligne]. 1 octobre 2019. Vol. 105, p. 365-375. Disponible sur : < <https://doi.org/10.1016/j.ecolind.2017.11.027> >

(Oluwaseyi, 2021): R. Oluwaseyi A. « Is tourism a sustainable haven for economic growth in North African countries? Evidence from panel analysis ». *IJTHM* [En ligne]. 4 janvier 2021. Vol. 1, n°1, p. 35-51. Disponible sur : < <https://doi.org/10.51483/IJTH.1.1.2021.35-51> >

(OZHM, 2018): Les zones humides méditerranéennes : Enjeux et perspectives 2 : Solutions pour des zones humides méditerranéennes durables, 2018, Tour du Valat, France.

(Piante et al., 2015): Croissance bleue en Méditerranée : le défi du Bon état écologique. Piante C., Ody D., 2015. Projet MedTrends : synthèse. WWF-France. 64 pages

(Schilling et al., 2020): Schilling J., Hertig E., Trambly Y., Scheffran J. « Climate change vulnerability, water resources and social implications in North Africa ». *Reg Environ Change* [En ligne]. 30 juin 2020. Vol. 20, n°1, p. 15. Disponible sur : < <https://doi.org/10.1007/s10113-020-01597-7> >

(UNEP/MAP, 2016): Mediterranean Strategy for Sustainable Development 2016-2025. Valbonne. Plan Bleu, Regional Activity Centre

(UNEP/MAP and Plan Bleu (2020). State of the Environment and Development in the Mediterranean. Nairobi.

(World Bank Climate knowledge portal, 2021): Historical climate data, Algeria « World Bank Climate Change Knowledge Portal ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/> > (consulté le 8 juillet 2021)

(World Bank Fisheries, 2021): « Capture fisheries production (metric tons) - Middle East & North Africa | Data ». [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. Disponible sur : < <https://data.worldbank.org/indicator/ER.FSH.CAPT.MT?locations=ZQ> > (consulté le 8 juillet 2021)